

PROGRAMMES MASSIF CENTRAL

2007-2013

**CONVENTION INTERREGIONALE
(CIMAC)**

www.massif-central-diact.gouv.fr

- Vu la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 modifiée relative au développement et la protection de la montagne,
- vu la loi d'orientation n°99-53 du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable des territoires,
- vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux
- vu les décisions du comité interministériel d'aménagement et de la compétitivité des territoires du 6 mai 2006
- vu la circulaire du Premier ministre du 4 juillet 2006 relative à la préparation des contrats de projets,
- vu le mandat de négociation donné par le Premier Ministre au Préfet coordonnateur de massif le 18 juillet 2006
- vu la lettre du 14 décembre 2006 du Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires
- vu le schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif central adopté par le comité de massif du 9 décembre 2005 et validé par le comité de massif du 30 juin 2006
- vu l'approbation du schéma de massif par les six conseils régionaux
- vu l'avis sur le schéma de massif par les 22 départements
- vu l'avis des conseils économiques et sociaux régionaux d'Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes, sur le schéma de massif
- vu la délibération du conseil régional d'Auvergne en date du 5 février 2007 approuvant le texte issu des négociations relatives à la convention interrégionale Massif central
- vu la délibération du conseil régional de Bourgogne en date du 19 février 2007 approuvant le texte issu des négociations relatives à la convention interrégionale Massif central
- vu la délibération du conseil régional du Languedoc-Roussillon en date du 23 mars 2007 approuvant le texte issu des négociations relatives à la convention interrégionale Massif central
- vu la délibération du conseil régional du Limousin en date du 18 janvier 2007 approuvant le texte issu des négociations relatives à la convention interrégionale Massif central
- vu la délibération du conseil régional de Midi-Pyrénées en date du 2 février 2007 approuvant le texte issu des négociations relatives à la convention interrégionale Massif central
- vu la délibération du conseil régional de Rhône-Alpes en date du 2 mars 2007 approuvant le texte issu des négociations relatives à la convention interrégionale Massif central,

conviennent ce qui suit :

Programmes Massif central 2007-2013

Sommaire

Préambule -----	3
Enjeux et stratégies -----	4
Axes-----	13
<i>Axe 1 – Accueil de nouvelles populations</i>	<i>19</i>
<i>Axe 2 – Création de richesses</i>	<i>26</i>
<i>Axe 3 – Attractivité et accessibilité du territoire....</i>	<i>38</i>
Gouvernance-----	50
Budget -----	57

PRÉAMBULE

La loi n°85-30 du 8 janvier 1985 relative au développement et à la protection définit « *la montagne (comme) une entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat, le patrimoine naturel et culturel nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection* » et institue les comités de massif. Définie à l'échelle d'un massif de montagne dont le premier plan Massif central de 1975 en avait été la préfiguration, cette politique d'aménagement du territoire et de développement économique de zones identitaires a associé, dans un partenariat de gouvernance, l'Etat, les acteurs socioprofessionnels et les collectivités territoriales.

Depuis 30 ans, le Massif central a bénéficié des aides de l'Etat au titre de l'aménagement du territoire et depuis 15 ans des fonds structurels européens dans le cadre de stratégies sectorielles. Progressivement, les acteurs socio-professionnels, les élus ont construit ensemble des politiques originales, puis établi des règles de bonne gouvernance dans cet espace vaste comme l'Irlande ou le Portugal.

Pendant la période 2000-2006, des extensions des DocUP régionaux ont appuyé les démarches de développement plurirégional des massifs montagneux français. Pour le Massif central, l'enveloppe FEDER plurirégionale était consacrée à deux axes : l'accueil d'actifs et la mise en réseaux des acteurs.

Les conventions de massif 2000-2006 avaient un caractère expérimental. Elles sont maintenant inscrites dans la loi n°2005-157 du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux.

Anticipant sur le vote de cette loi, les membres du Comité de massif -Massif central- ont décidé dès le 15 septembre 2004 de produire un schéma stratégique de massif : projet de développement territorial à long terme, fondé sur les prescriptions du développement durable.

Le schéma de massif a été adopté par le Comité de massif le 9 décembre 2005. Ses orientations ont été retenues comme cadre général des futurs programmes 2007-2013 (*article 179 de la loi précitée*) : convention interrégionale et Programme Opérationnel Massif central (POMAC). L'évaluation ex-ante et l'évaluation environnementale sont communes.

Les six régions du massif ont approuvé le schéma de massif au cours du premier semestre 2006 et les vingt deux départements ont émis un avis favorable.

Le schéma de massif est construit sur la volonté de s'engager sur des performances et la réussite des politiques publiques au service d'hommes et de femmes entreprenants, résolument insérés dans l'économie de la connaissance et sur une structuration des réseaux du massif centrés sur l'ingénierie, l'observation, l'évaluation et prêts à s'investir dans des partenariats transnationaux.

Forts de cette démarche partenariale, les signataires des programmes Massif central 2007-2013, ont l'ambition d'attirer sur la mosaïque de territoires du Massif central de nouvelles populations françaises et étrangères.

Pour cela, les signataires soutiendront des actions pour un projet de développement économique original conciliant croissance et protection de l'environnement, s'articulant en trois axes :

- 1^{er} axe : accueil de nouvelles populations ;
- 2^{ème} axe : création de richesses ;
- 3^{ème} axe : accessibilité et attractivité du territoire.

La convention interrégionale du Massif central, en application de l'article 9 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 modifiée, relative au développement et à la protection de la montagne, et le programme opérationnel plurirégional s'appliquent sur le territoire défini par le décret n° 2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation des massifs modifié par le décret n°2005-1333 du 28 octobre 2005 étendant le périmètre du Massif central au Morvan.

ENJEUX ET STRATÉGIES

Les enjeux et les stratégies ont été établis sur la base du diagnostic territorial joint en (*annexe 1*).

En rompant définitivement avec une logique de « rattrapage » et de « compensation des handicaps », les membres du comité de massif - Massif central, ont affirmé, dans le schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif central, leur volonté de construire un modèle de développement durable favorisant la croissance et l'emploi. L'investissement concerté des acteurs politiques, socioprofessionnels, associatifs répond aux défis repérés :

- faire venir des nouveaux habitants ;
- créer des richesses économiques ;
- être accessible et ouvert sur l'Europe.

Tout en reconnaissant ses contraintes de moyenne montagne, mais en mettant en avant sa singularité, le Massif central a la capacité de **développer, équilibrer, organiser**, pour affirmer sa compétitivité et son attractivité dans la France et dans l'Europe, être territoire d'expérimentation.

L'entrée de nouveaux pays dans l'Union européenne place le Massif central dans une situation nouvelle : il s'agit de passer d'une logique de zonage à une logique de projets au cœur du développement des territoires. Le Massif central propose pour l'après 2006, des stratégies alliant cohésion sociale et compétitivité économique s'inscrivant dans les grandes orientations du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC).

En s'organisant, en promouvant les spécificités de leurs territoires, les acteurs du Massif central ont l'ambition d'offrir aux populations françaises et européennes un espace moderne de projets ouvert sur le monde dans un environnement authentique et un cadre de vie préservé. (*se reporter à l'annexe 2 : cohérence avec l'Europe*).

Les enjeux identifiés

Pour répondre à cette ambition, quatre enjeux sont prioritaires pour la période 2007-2013 au regard des besoins identifiés dans le diagnostic territorial :

Innovation et économie de la connaissance

Sa particularité en Europe de zone de « montagne habitée » permet de positionner le Massif central comme un espace de qualité et de modernité :

- pôles d'excellence à vocation européenne : céramique, mécanique, technologies du vivant, eau, viande ;
- organisation de nouvelles filières dans des secteurs à fort développement : tourisme, produits agricoles de qualité, bois ;
- prise en compte de sa position géographique en Europe et liaison avec les territoires du sud de l'Europe.

La recherche, le transfert de technologie et l'innovation sont des facteurs déterminants pour la compétitivité des entreprises et le développement économique et social d'un territoire. Le Massif central a au moins trois atouts à valoriser sous l'angle enseignement/recherche/production :

- les caractéristiques de son territoire (eau, territoires ruraux sensibles, qualité des aliments, développement culturel) ;
- les sciences de la vie et de la santé (biotechnologies, cancéropôle) ;
- les technologies (mécanique, matériaux, optoélectronique).

Accompagnement des mutations économiques

Étant aussi bien agricole, forestier qu'industriel et artisanal, le Massif central doit s'appuyer sur deux piliers pour contribuer à la création de nouvelles richesses favorisant la croissance et l'emploi :

- maintenir et développer le tissu industriel et artisanal par la création et le renforcement des pôles d'excellence regroupant les entreprises, les réseaux technologiques conjuguant la recherche publique et privée, ainsi que les établissements d'enseignement et de recherche ;
- améliorer la compétitivité et la valeur ajoutée du secteur agricole et de l'industrie du bois en développant une économie des agro-ressources respectueuses de l'environnement, conformément aux orientations communautaires.

Le tourisme est désormais reconnu comme une activité économique à part entière. Les atouts patrimoniaux et environnementaux favorisant les activités culturelles et les activités de pleine nature sont à consolider pour construire le tourisme durable à destination de clientèles diversifiées.

Équité territoriale

L'amélioration de l'accessibilité, le développement de la mobilité, des technologies de l'information et de la communication ouvrent de nouvelles perspectives. On assiste à une dissociation des bassins d'habitat et des bassins d'emploi, à une dissociation des bassins de production et des bassins de consommation. Les entreprises et les ménages ont besoin d'infrastructures de transport efficaces, flexibles, sûres.

Dans un contexte de mondialisation et de concurrence des territoires, l'ouverture dans l'Europe, en raisonnant à l'échelle internationale, est à favoriser.

Pour donner envie de s'installer sur le Massif, il faut proposer des services de bonne qualité aux personnes et aux entreprises. L'accès aux services publics et plus généralement aux services aux publics, selon des modalités prenant en compte les nouveaux modes de comportement des usagers et les évolutions de notre société, doit demeurer une préoccupation du Massif central. Dans un monde gouverné par la mobilité, les services aux usagers des transports sont indispensables pour les particuliers et les entreprises.

La reconquête démographique passe par une politique active d'accueil de nouvelles populations et par des politiques attractives de services, d'habitat et de patrimoine, afin de faire du Massif central un territoire de projet, au service de la solidarité, du développement économique, du maintien du service public accessible à tous.

Développement durable

Le développement économique du Massif central doit s'appuyer sur la qualité environnementale de son territoire, profitant d'une situation unique en Europe de montagne habitée, accessible, peu dense, majoritairement inclus dans des parcs naturels. La capacité à mobiliser une eau de qualité et à organiser sa répartition sera l'une des clés de la compétitivité future des nations et des régions. Le Massif central dispose d'un formidable potentiel, pouvant alimenter demain une économie plus prospère et plus durable au sein d'un territoire plus agréable à vivre. L'énergie hydraulique, le potentiel d'énergie de la biomasse sont à capitaliser dans la contribution du Massif central aux énergies renouvelables. Dans la transformation des paysages ruraux, le patrimoine naturel, culturel, architectural est au cœur des projets et des politiques publiques de développement territorial. En renforçant les synergies entre la protection environnementale et la croissance dans les projets, le Massif central développera l'emploi tout en confortant sa singularité et en préservant ses richesses.

Pour répondre à ces quatre enjeux, la valeur ajoutée plurirégionale sera privilégiée.

La dynamique de développement du Massif repose sur des réseaux inter-acteurs (universités, parcs naturels à travers l'association IPAMAC¹ chambres consulaires, villes...) qui ont appris à travailler ensemble. Le comité de massif est un lieu de concertation « naturel » entre l'Etat, les collectivités, les acteurs économiques, la société civile.

Dans les territoires à faible densité, la mise en réseau permet d'atteindre une masse critique assurant l'efficacité de l'ingénierie au bénéfice de projets innovants, porteurs de développement économique et d'image positive.

Des résultats peuvent être cités, liés à des actions mutualisées, portées par des réseaux d'acteurs, soutenues par des subventions de la convention interrégionale de massif et/ou du FEDER :

L'accueil de nouvelles populations

- La construction et la promotion des offres : l'action commune de territoires regroupés à l'échelle inter territoriale a pu bénéficier de gains d'échelle (mises en commun), d'échanges, de pratiques, de moyens de communication à une époque où parler de perte de population et de vieillissement de la population était tabou. Des expériences innovantes ont pu être conduites, des actions mutualisées de promotion des offres des territoires ont été menées en France et à l'étranger avec des canaux modernes et puissants (émissions de télévision, site Internet...). Le problème a pu ainsi être porté à l'échelon national et être repris dans le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement Rural en septembre 2003.
- La reprise transmission d'entreprises : le dispositif TREIMAC gère la problématique de la transmission des entreprises en prenant en compte les difficultés propres aux territoires du Massif central : tissu d'entreprises nombreuses mais petites, taux de services aux entreprises faible, patrons plus âgés que la moyenne, territoire attirant peu les investisseurs et les repreneurs. Le dispositif, construit avec une base de données à l'échelle du massif, met en relation le cédant et le repreneur, accompagne la reprise et la création.

La création de richesses

- Le pôle Bio Massif central a été créé en 1999. Le pôle regroupe les laboratoires, les outils de formation (lycées agricoles notamment) et les agriculteurs eux-mêmes qui bénéficient ainsi des résultats de la recherche. Le pôle scientifique coordonne les expérimentations et les recherches, le pôle acteurs formalise les besoins et valide les programmes finançables. L'échelle plurirégionale permet de réunir suffisamment d'exploitations et de lycées pour valoriser les programmes conduits.
- La recherche universitaire : des équipes travaillant sur des sujets connexes et voisins appartenant à plusieurs universités du massif se sont associées pour répondre à des appels d'offres. Pour la céramique par exemple, l'université de Limoges, chef de file du programme et avec l'appui des universités de Clermont-Ferrand et de Saint-Etienne, vise la renommée européenne avec le centre européen de la céramique.
- Le consortium mécanique espace central (COMEC) fait travailler ensemble les grands donneurs d'ordres de la filière mécanique avec les sous-traitants, les laboratoires de recherche et les établissements de formation (universités, écoles d'ingénieurs, lycées spécialisés...). Les réseaux des grands donneurs d'ordres traversent les limites administratives. Les réponses aux problématiques des industriels trouvent des réponses dans des laboratoires d'autres régions, leurs besoins de recrutement aussi. L'organisation des acteurs et leur pratique de travail à l'échelle plurirégionale ont favorisé la mise en place du pôle de compétitivité Via Meca à l'échelle du massif.
- La route des villes d'eaux du Massif central coordonne l'action des villes thermales du massif qui ont choisi de se positionner sur le tourisme thermal en promouvant et en développant des activités liées à

¹ Inter Parcs du Massif Central

la pleine nature et au bien-être. La mise en réseau a permis de définir des stratégies communes de communication, de démarchage de tours opérateurs, de signalétique commune...

L'accessibilité et l'attractivité du territoire

- Les villages étapes : lors de la construction des autoroutes d'aménagement du territoire (A 20 et A 75), les réseaux d'acteurs socio-économiques (chambres de métiers, chambres de commerce...) ont œuvré pour que l'autoroute soit facteur de développement économique des territoires traversés. Ainsi est né le concept de village étape, label de qualité aux services proposés aux usagers et aux touristes qui empruntent l'autoroute. Pour les villages et leur pays, elle offre une opportunité de développer un tourisme d'étape et de court séjour. Le village étape s'appuie sur trois idées force : la garantie de la qualité du service, un appel à la découverte du pays, une meilleure sécurité autoroutière.
- L'appropriation des TIC : Cybermassif a été conçu pour répondre à la vulgarisation des usages informatiques et Internet dans les PME et TPE du massif : cybercentres, formations, expertises ont été mis en place pour accompagner et former les patrons de ces petites entreprises.
- Le haut débit : les entreprises installées le long de l'A 75 ont besoin d'accès au haut débit afin de pouvoir utiliser les logiciels de plateformes industrielles virtuelles partagées qui leur sont imposés par leurs donneurs d'ordre. Le projet de pose d'un câble de fibres optiques dans les fourreaux disponibles sous l'A75 répond à cette attente. La modification de la réglementation (CGCT) a permis la création d'un syndicat mixte pour la pose de cette fibre qui traverse trois régions et regroupe six départements.

Pour soutenir le défi de la reconquête démographique et s'inscrire dans l'économie de la connaissance, le regroupement des forces, la complémentarité des moyens sont plus que jamais nécessaires.

La mise en œuvre du schéma de massif ne se fera que si des actions interterritoriales axées sur l'ingénierie et la matière grise sont conduites par des réseaux qualifiés, complémentaires, capables de construire des partenariats transnationaux pour développer la production, la mise en marché et la compétitivité au bénéfice des hommes et des femmes vivant dans les villes et les campagnes du massif.

La mise en réseau d'acteurs de filières, d'acteurs de territoires assure l'interface entre le monde de la recherche et le monde de l'entreprise. Dans le développement des territoires ruraux, les schémas intégrés portés par des réseaux d'interface présentent des garanties plus importantes en matière d'effet de levier. Les schémas intégrés favorisent les projets ayant des effets d'innovation, d'entraînement, de synergie avec d'autres projets locaux s'inscrivant dans la durée.

A l'échelle du massif, des initiatives d'organisation de services, d'innovation sont à encourager, à disséminer. Des portails de promotion d'offres Massif central sont à construire comme par exemple l'enseignement supérieur, l'accueil d'actifs, le tourisme. Le travail des réseaux à l'international est à appuyer. Dans certains domaines, comme le bois, l'eau, les énergies renouvelables, le tourisme..., des politiques sont conduites à différents échelons territoriaux. Mais il est nécessaire de favoriser la coordination de leurs actions, de prévoir des lieux ou des structures d'échanges entre les différents responsables.

Les réseaux portés par les femmes dans les secteurs de l'emploi, de l'environnement, des services... sont à accompagner car ils sont porteurs de développement local et d'ancrage de la population dans les espaces ruraux (*se reporter à l'annexe 2, paragraphe sur l'intégration de l'égalité hommes/femmes*).

L'élaboration de systèmes communs d'observation et de comparaison est souhaitable pour accompagner les décideurs. Dans le tourisme par exemple, une connaissance fine des clientèles, de ses attentes sont des données essentielles pour accompagner les prises de décision, pour favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

Les acteurs et les actrices de terrain ont besoin d'outils, de méthodes pour se qualifier, pour optimiser les partenariats entre réseaux. Par exemple, les professionnels de l'accueil, isolés sur leur territoire, ont besoin d'un soutien d'ingénierie, de transferts de méthodologie, de banques de données d'expériences. Les démarches de projets, le soutien financier des collectivités territoriales, de l'Etat, de l'Europe impliquent que se construisent des méthodes partagées et mutualisées visant à mettre en place des outils de suivi en continu facilitant l'évaluation à 10 ans : une réelle évaluation « progrès » et non évaluation « procès » au bénéfice des citoyens et en contrepartie des subventions accordées.

Les acteurs du Massif central veulent développer des stratégies originales fondées sur la valorisation des masses critiques obtenues par un travail en réseau à l'échelle plurirégionale : le critère « solidarité et valeur ajoutée Massif central » a prévalu dans la préparation du schéma de massif. Il apporte une valeur ajoutée aux politiques départementales et régionales garantes de la pertinence de la proximité.

Les modes d'action sont centrés sur la structuration des réseaux d'acteurs, la construction des offres, l'organisation des filières, l'ingénierie, l'attention portée aux « marches » et aux « périphéries » du massif, la communication, la coordination des politiques.

C'est là que se situe la « valeur ajoutée » du massif : initiatives d'organisation, d'innovation, de coordination à encourager, à disséminer sur des créneaux de réussite économique et de modernité dans une démarche partenariale.

Les types d'apports immatériels découlant du schéma de massif peuvent être regroupés en trois grands ensembles :

- Consolidation des savoirs et structuration de la recherche à l'échelle plurirégionale : repérage de domaines de recherche intéressant plusieurs acteurs, appui coordonné aux programmes de recherche, communication sur les résultats
- Structuration des filières plurirégionales : mise en réseaux, qualification des opérateurs, démarche qualité,
- Ingénierie territoriale : conseil, information, assistance, veille, marketing, communication, image.

Pour faire connaître la richesse, la modernité, les atouts singuliers du massif, diffuser des images mobilisatrices pour attirer de nouveaux actifs et de nouvelles clientèles, une stratégie de communication est à mettre en œuvre, en direction des acteurs connus et reconnus du massif d'une part, du grand public d'autre part.

Depuis trente ans les acteurs économiques et sociaux ont travaillé à fonder un territoire de projets au sein d'une montagne habitée. Ils continueront à favoriser l'ancrage du Massif central dans le SUDOE (Sud Ouest Européen) à travers des partenariats, des coopérations interrégionales européennes.

La convention interrégionale Massif central et le programme opérationnel Massif central (POMAC) ont pour finalité de « construire un modèle original ancré sur le développement durable pour attirer de nouvelles populations françaises et étrangères ». Pour cela, les acteurs se mobilisent sur un projet de développement économique original conciliant croissance et protection de l'environnement : mise en œuvre du développement et de la performance économique, prise en compte des ambitions sociales et environnementales, réseaux d'acteurs et gouvernance.

Les orientations stratégiques

La reconquête démographique, surtout celle de la jeunesse et des forces vives, est l'orientation stratégique prioritaire pour les prochaines décennies. Pour cela, les acteurs du Massif privilégient trois axes de développement.

L'accueil de nouvelles populations

L'accueil des populations jeunes et actives est un enjeu économique et culturel pour les entreprises et pour les habitants. Pour attirer des populations, des entreprises industrielles, artisanales et de services, il faut construire des offres de projets professionnels et familiaux à destination de publics ciblés tant en France qu'à l'étranger. Susciter et gérer des flux migratoires, à partir de besoins répertoriés ou prévus, implique d'agir sur l'emploi, l'habitat, les services pour les nouveaux venus et les personnes déjà installées. Le Massif central bénéficie d'une expérience reconnue par les instances nationales. Il soutiendra la construction et la promotion de l'offre d'accueil des territoires volontaires, encouragera les initiatives, les disséminera, les valorisera au travers de démarches labellisées à l'échelle plurirégionale garantissant qualification de l'offre et engagement des réseaux professionnels et des territoires.

L'arrivée de jeunes retraités, l'augmentation du nombre de personnes âgées sont source de développement local : fort pouvoir d'achat, maintien et développement de commerces de proximité, revitalisation de bourgs ruraux, économie résidentielle, offre de services adaptés à des populations âgées ou handicapées, tourisme de santé et de bien-être...

Dans une démarche professionnalisée et surtout mutualisée, les acteurs du Massif central veulent s'engager dans une véritable coordination des politiques d'accueil de populations ciblées. Pour comprendre, agir, adapter les politiques d'accueil il est important d'identifier les modalités d'action collective, d'élaborer des systèmes d'observation partagés, de fournir des outils d'aide à la décision et à l'évaluation.

La création de richesses

La création de richesses conditionne l'attractivité et la compétitivité. Les acteurs du Massif valoriseront leurs atouts économiques, construiront de façon cohérente et coordonnée des offres compétitives et différenciées dans un territoire préservé et agréable à vivre. La lisibilité économique d'un territoire, reposant sur une taille critique, s'inscrit dans sa capacité à être repéré par des signes d'excellence et de notoriété. Le Massif central est une terre industrielle à renforcer et à développer dans ses ressources humaines par l'innovation, le transfert technologique et l'excellence. Conforter les pôles d'excellence et les entreprises, développer les filières innovantes, renforcer l'offre territoriale par la promotion de la qualité des produits et la valorisation de la ressource locale, signer la qualité « Massif central » dans la production, la transformation, les services, le tourisme sont des objectifs mobilisateurs pour des hommes et des femmes entreprenants, ayant décidé de s'investir dans un environnement préservé, accessible, ouvert sur le monde.

Le tissu industriel est composé de pôles dynamiques spécialisés ou organisés autour de donneurs d'ordre de haut niveau. Les PME/PMI, héritières d'une longue tradition industrielle et au potentiel d'emplois sont confrontées à un devoir d'innovation, à une mise sur le marché de nouveaux produits. Plus que jamais, l'organisation des filières enseignement, recherche, production doit être pensée en termes de complémentarité à l'échelle géographique des besoins des entreprises et des habitants et non pas à une échelle administrative.

Les valeurs économiques traditionnelles, les patrimoines biologiques spécifiques, les savoir-faire rares sont liés aux territoires. Ils sont porteurs de créativité, d'emploi, de développement local et ne sont pas délocalisables.

Valorisant la moitié du territoire, l'agriculture et l'industrie agroalimentaire doivent être confortées dans deux dimensions : le développement économique rural et l'aménagement du territoire. Outre l'amélioration de la compétitivité des systèmes en place, les productions sous signe de qualité, les activités augmentant la valeur ajoutée sur place et rendant plus attractif le métier d'agriculteur, le renforcement des filières locales de transformation seront encouragés en recherchant une meilleure rémunération pour le maintien des aménités.

Le potentiel de la ressource bois du Massif, les capacités industrielles, la pénurie annoncée des énergies fossiles et l'évolution de la demande des consommateurs font espérer l'émergence d'un secteur important. Se positionner sur deux marchés en expansion -le bois construction, le bois énergie- est à la hauteur de l'ambition légitime du Massif central pour ce secteur créateur d'emplois, notamment en milieu rural.

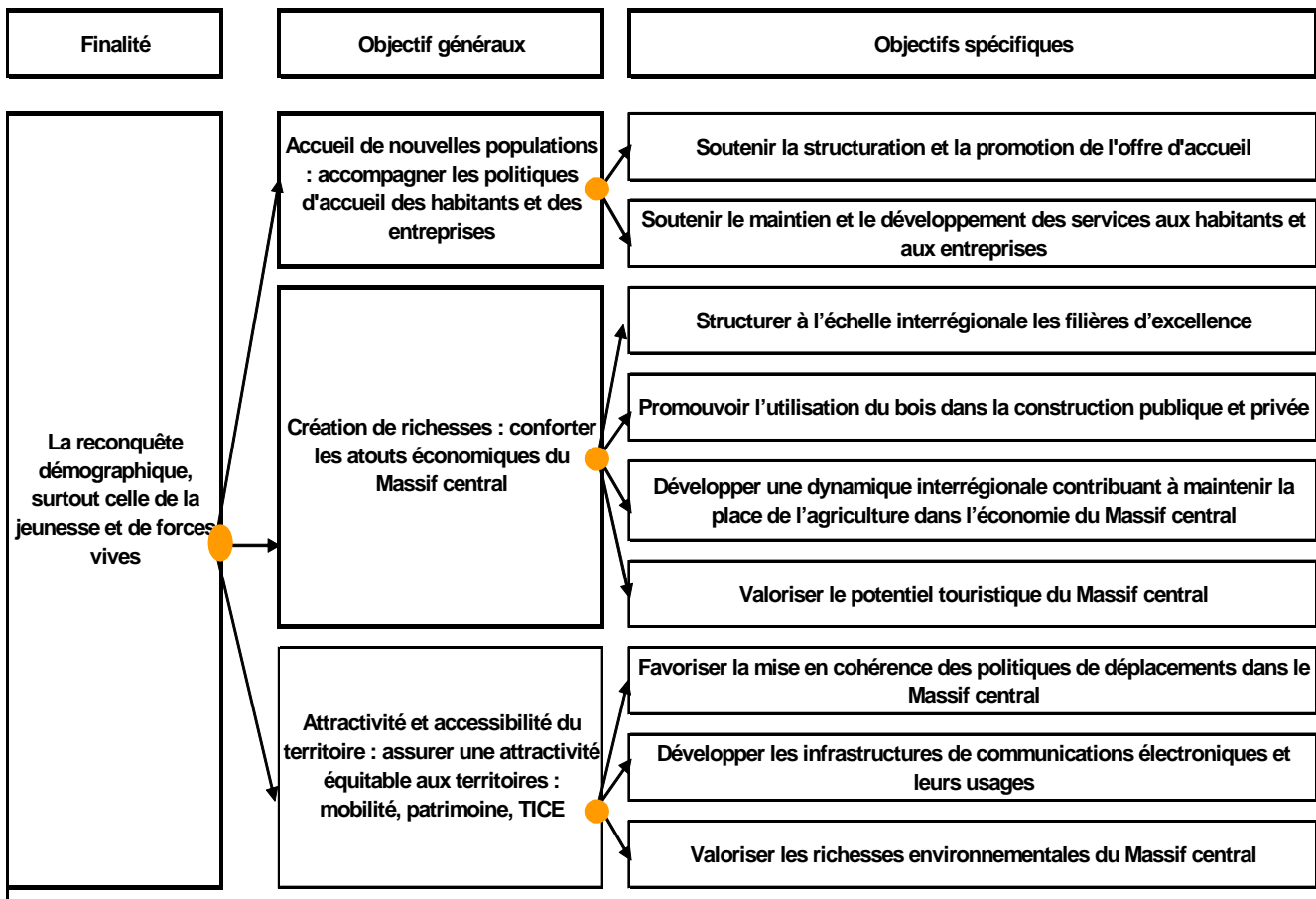
Le tourisme est un levier économique majeur. Pour cela, positionner le Massif sur les marchés notamment du nord de l'Europe, encourager l'offre sur la base de filières/territoires, conduire des opérations de prospection raisonnée, se démarquer, être différent vont faire du Massif central un territoire touristique organisé, à l'écoute des clients. La construction et la mise en marché privilégiera quatre filières d'excellence : nature active, gastronomie, savoir-faire, bien-être et remise en forme.

Fort de sa culture ouvrière et de ses savoir-faire industriels alliés à une présence de grands donneurs d'ordres, le Massif central doit renforcer ses liens avec les régions limitrophes pour accéder à des marchés plus importants, renforcer sa notoriété, mettre en réseau ses ressources humaines.

L'accessibilité et l'attractivité du territoire

Dans notre société de la mobilité, l'accessibilité se mesure de plus en plus en temps de transport, volumes d'informations échangées, qualité. Les progrès technologiques, l'évolution des usages, des comportements impliquent d'être en permanence en état de veille de façon à pouvoir anticiper et proposer des réponses adaptées aux besoins des entreprises et des habitants. Le développement économique et territorial s'appuie sur les technologies innovantes de communication, sur des villes petites et moyennes valorisant leur qualité de vie, bien reliées entre elles et aux grands axes de circulation nationaux et européens. Les temps de parcours pour accéder aux services dans l'espace rural restent importants malgré l'amélioration du réseau routier. L'arrivée de nouvelles populations peut favoriser le développement de nouveaux services, d'équipements de proximité en générant des besoins solvables supérieurs aux seuils de rentabilité. Le patrimoine bâti et naturel, l'identité culturelle sont devenus facteurs d'attractivité. Le Massif central, majoritairement inclus dans des parcs naturels mais habité a des atouts à développer. L'ouverture sur l'Europe nécessite une vision à long terme, notamment pour le ferroviaire, intégrant les grands corridors de transport européen en y associant les ports maritimes. Le Massif central doit servir de « liant » entre les territoires voisins dans le sud-ouest européen.

Arbre d'objectifs général



AXES

AXE 1: ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS

Accompagner les politiques d'accueil des habitants et des entreprises

AXE 2 : CREATION DE RICHESSES

Conforter les atouts économiques du Massif central

AXE 3-: ATTRACTIVITE ET ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

Assurer une attractivité équitable aux territoires : mobilité, environnement, TICE

ASSISTANCE TECHNIQUE (*voir gouvernance*)

Budget (tableau plan de financement) : *les chiffres mentionnés de financements sollicités au titre du programme opérationnel sont indicatifs et sous réserve de l'approbation de ceux-ci par la Commission Européenne.*

L'articulation entre les Programmes Massif central 2007-2013 et les programmes des six régions

Le Massif central regroupe, sur une surface d'un peu moins de 90.000 km², une population de 3,6 millions d'habitants et constitue ainsi une unité géographique très semblable à l'un de ses partenaires habituels d'Interreg IIIb, la Castilla y León avec 2,5 millions d'habitants sur une surface d'un peu plus de 90.000 km².

Pendant la période 2000-2006, des extensions des DocUP régionaux ont appuyé les démarches de développement plurirégional des massifs montagneux français. Pour le Massif central, l'enveloppe FEDER plurirégionale était consacrée à deux axes : l'accueil d'actifs et la mise en réseaux des acteurs.

Le dispositif de gestion mis en place sur la période 2000-2006 était, en quelque sorte, expérimental. Les critiques relevées ont principalement trait au rattachement de l'enveloppe plurirégionale au DocUP de la région Auvergne. Les grandes étapes de gouvernance étaient abordées au comité de suivi Auvergne, laissant de côté les partenaires des autres régions.

Un dispositif autonome appuyé sur un programme opérationnel plurirégional et articulé avec les programmes opérationnels régionaux est donc proposé pour la période 2007-2013.

La convention interrégionale et le Programme Opérationnel Massif central (POMAC) comprennent trois axes (hors assistance technique) et neuf objectifs spécifiques.

Pour chaque objectif spécifique ont été décrits :

- la plus value Massif central;
- les actions ;
- les types de maîtres d'ouvrages potentiels ;
- les critères de sélection des projets ;
- les indicateurs ;
- la prise en compte des priorités communautaires.

La plus-value plurirégionale peut se définir au travers de cinq pré-requis où l'échelle « massif » est pertinente :

1 – Observation, veille, évaluation

- pour la mise en place et le suivi de politiques plurirégionales de massif : accueil de nouvelles populations, tourisme, bois, agriculture, TIC, mesures d'accessibilité, énergies renouvelables...
- pour la connaissance des milieux naturels et patrimoniaux du massif : botanique, paysages, eau, biodiversité, sites Natura 2000...
- pour la gouvernance du massif : intercommunalités, territoires de projets, réseaux...

Par le soutien aux actions d'observation et de veille, il s'agit de construire et/ou de mutualiser des ressources pour aboutir à un (ou des) observatoire(s) permanent(s) qualifié(s), reconnu(s) à l'échelle européenne, capables d'apporter son (leur) expertise aux décideurs et de contribuer à la recherche / développement sur le(s) secteur(s) considéré(s).

2 – Image du massif et promotion des offres de ses territoires

Le Massif central est bien repéré sur les cartes européennes (au même titre que les Alpes ou les Carpates) mais il souffre d'une image vieillie et ses richesses sont méconnues.

La promotion des offres du Massif central et de son image à l'étranger doit se faire en au moins deux langues étrangères, avec des moyens de communication puissants d'où l'intérêt de mutualiser les coûts et de construire des outils de communication communs :

- produits du terroir, produits identitaires / savoir-faire ;
- « attributs environnementaux » : énergie renouvelable, parcs naturels, tourisme durable, qualité de vie ;
- identité culturelle et naturelle ;
- festivals culturels et manifestations d'envergure internationale ;
- offres d'enseignement supérieur ;
- offres de création / reprise d'activités, d'entreprises.

La plus-value plurirégionale porte sur la coordination de projets à l'échelle plurirégionale, et notamment ceux qui ont pour objectif de faire travailler ensemble plusieurs réseaux.

3 – Qualification des produits, des prestations, des territoires

Les clients, les consommateurs sont de plus en plus exigeants en produits et en prestations répondant à des critères de qualité reconnus.

La plus-value plurirégionale porte sur la construction, la mise en place, la coordination à l'échelle du massif de cahiers des charges, de qualification environnementale des territoires, de productions sous signe de qualité, de labellisation. La qualification des produits, des prestations, des territoires à l'échelle du massif doit permettre à la fois une reconnaissance des signes distinctifs du Massif central et une lisibilité internationale, et rejoint ainsi l'image et la promotion du Massif central.

4 – Mise en réseau d'acteurs : interface acteurs / filières / territoires

L'interface entre les réseaux d'acteurs de filières et les réseaux d'acteurs territoriaux a été repérée comme un élément à développer dans différents secteurs :

- organisation de stratégies des filières / territoires : tourisme, santé / bien-être, formation / développement ;
- pôles d'excellence plurirégionaux et territoires : SPL, pôles de compétitivité, GIS.

La plus-value plurirégionale porte sur la coordination de projets, l'ingénierie territoriale, la qualification (formation – développement) à l'échelle plurirégionale, notamment ceux dont l'objectif est de faire travailler ensemble plusieurs réseaux.

A titre d'illustration : un projet de faire travailler ensemble le réseau des parcs naturels avec le réseau des sports de pleine nature, le réseau des villages de vacances pour construire des offres touristiques ; un projet de faire travailler ensemble SPL / pôle de compétitivité / offre de formation à l'échelle du massif, réseau des parcs et réseau des CAUE...

5 – Schéma de développement

Il s'agit d'aider à la mise en cohérence, à la complémentarité des actions à entreprendre à un niveau plurirégional comme par exemple :

- aider à l'élaboration des schémas de mobilisation des bois pour définir des priorités de développement de la desserte forestière ;
- identifier et programmer sur le réseau ferroviaire et routier au niveau du massif les plateformes et les gares bois ;
- identifier et programmer les zones d'activité le long des axes routiers structurants comme par exemple la RN 88, A89...
- établir un schéma de développement des énergies renouvelables ;
- établir un schéma de développement des infrastructures (y compris TIC) ;
- appuyer les réflexions de désenclavement ferroviaire du massif.

(Se reporter à l'annexe 2 : articulation POMAC/PO)

LES MESURES

Axe 1 – Accueil de nouvelles populations

- Mesure 1.1 Soutenir la structuration et la promotion de l'offre d'accueil
- Mesure 1.2 Soutenir le maintien et le développement des services aux habitants et aux entreprises

Axe 2 – Création de richesses

- Mesure 2.1 Structurer à l'échelle interrégionale les filières d'excellence
- Mesure 2.2 Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction publique et privée
- Mesure 2.3 Développer une dynamique interrégionale contribuant à maintenir la place de l'agriculture dans l'économie du Massif central
- Mesure 2.4 Valoriser le potentiel touristique du Massif central

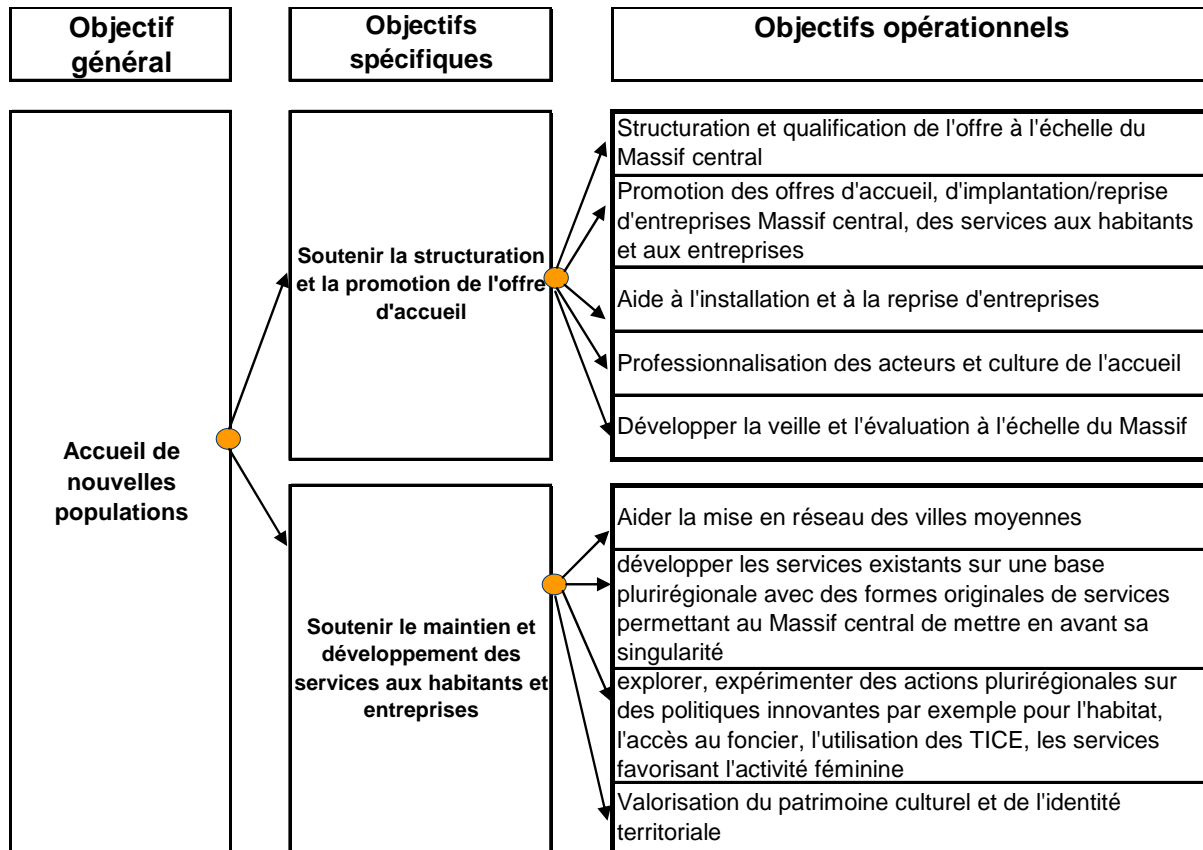
Axe 3 – Attractivité et accessibilité du territoire

- Mesure 3.1 Favoriser la mise en cohérence des politiques de déplacements dans le Massif central
- Mesure 3.2 Développer les infrastructures de communications électroniques et leurs usages
- Mesure 3.3 Valoriser les richesses environnementales du Massif central, intensifier la production des énergies renouvelables, assurer la gestion globale et valorisée de l'eau.

Assistance technique (*voir gouvernance*)

AXE 1: ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS

Accompagner les politiques d'accueil des habitants et des entreprises



Éléments de contexte

Avec 3,7 millions d'habitants répartis dans 4073 communes (11 % des communes françaises), le Massif central est un espace à la fois peu densément peuplé (44 habitants au km²) et caractérisé par un habitat permanent «haut perché». Le Massif central est le seul massif de montagne français à connaître une baisse régulière de sa densité moyenne sur une longue période. Cette différence est d'autant plus significative que le Massif central est le seul à inclure les villes chefs-lieux de deux régions.

Enjeux repérés dans le schéma de massif

Le Massif central, plus que d'autres territoires, devra à la fois savoir « tirer parti » des conséquences du vieillissement de la population et devenir une terre d'accueil pour des jeunes ainsi que pour des entreprises : attirer de nouvelles populations, prendre en compte le vieillissement de la population comme facteur de développement. L'agriculture et l'artisanat, par leur implantation diffuse, contribuent à faire du Massif central un territoire vivant. Leur maintien et leur développement par l'installation de nouveaux actifs, la reprise d'entreprises seront déterminants dans la reconquête démographique.

La reconquête démographique passe par des politiques attractives de services, de développement de l'habitat, de mise en valeur du patrimoine afin de faire du Massif central un territoire de projets au service de la solidarité et du développement économique.

Attirer des nouvelles populations

Des besoins existent dans des secteurs touchés par les évolutions économiques et démographiques : salariés, agriculteurs, artisans, reprise d'entreprises, professions libérales, métiers du bâtiment, de l'agro-alimentaire, commerce, hôtellerie - restauration, secteur médico-social, aide à la personne... Ces besoins, s'ils se transforment en offres de projets professionnels et familiaux à destination de publics ciblés tant en France qu'à l'étranger, seront un levier puissant d'attractivité et de création de richesse économique.

Prendre en compte le vieillissement de la population comme facteur de développement

Les évolutions démographiques génèrent de nouvelles niches d'emploi : les métiers de la santé, d'aide et des soins à domicile, de l'animation, plus généralement les services à la personne. Le vieillissement de la population active et l'augmentation du nombre de personnes âgées nécessitent d'avoir une vision prospective des besoins de formation des salariés de l'industrie, des établissements médico-sociaux, des structures d'éducation et de promotion de la santé. Le Massif central préfigure la France et l'Europe de demain, et à ce titre, peut justifier encore davantage son statut de territoire d'expérimentation.

Maintenir et développer les services à la population et aux entreprises

Le maintien et le développement de l'artisanat, des services et des commerces dans les bourgs-centres, l'offre d'habitat, de loisirs sportifs et culturels, sont déterminants pour irriguer des territoires ruraux vivants. Une attention particulière est à apporter aux services facilitant l'activité des femmes.

L'aménagement éducatif et l'offre de formation doivent être pensés comme facteur d'attractivité et comme appuis au développement local : formations qualifiantes, prometteuses d'emploi dans des secteurs technologiques à haute valeur ajoutée, formation professionnelle en lien avec le tissu industriel et artisanal, apprentissage, formations aux métiers culturels, adaptation de l'enseignement à des publics étrangers.

Outre le maintien des services par des démarches innovantes, il s'agit de favoriser les conditions de développement de nouvelles activités complémentaires aux activités traditionnelles ou totalement nouvelles, au profit des PME/PMI.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Mesure 1.1

Soutenir la structuration et la promotion de l'offre d'accueil

La politique territoriale d'accueil doit s'intéresser aux conditions d'activité, d'habitabilité, de réceptivité afin de répondre aux besoins des candidats à l'installation. Il faut faire évoluer les approches d'accompagnement vers une meilleure implication des habitants pour que l'arrivée de nouveaux actifs et retraités soit facteur de cohésion sociale.

L'accueil de nouvelles populations implique de construire des offres « complètes » (emploi-logement-services-loisirs) et de les faire connaître auprès des publics ciblés mais aussi d'impliquer les habitants dans les politiques d'accueil et les nouveaux arrivants dans le fonctionnement du territoire : la culture crée du lien social, elle est mobilisatrice de différenciation positive, elle permet une ouverture vers l'autre. Les habitants peuvent devenir des ambassadeurs de leurs territoires s'ils en ont une image positive.

Depuis plusieurs années, des politiques d'accueil sont été conduites par certaines collectivités locales, par des parcs naturels et des acteurs socio-professionnels, des associations ... Le constat permet d'affirmer que c'est au niveau des territoires volontaires que se créent des dynamiques, des politiques d'accueil après un diagnostic territorial. Mais les limites de ces territoires isolés sont vite atteintes. Dans une démarche professionnalisée et surtout mutualisée, les acteurs du Massif central veulent s'engager dans une véritable coordination des politiques d'accueil de populations ciblées.

Plus Value Massif central

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X	X	X	X	

Actions

Action 1 : structuration et qualification de l'offre à l'échelle du Massif central

Exemples de projets finançables : mise en réseau des acteurs à l'échelle du massif, labellisation de territoires, développement de la culture d'accueil et formation des élus et techniciens...

Action 2 : promotion des offres d'accueil, d'implantation / reprise d'entreprises dans le Massif central.

Exemples de projets finançables : mise en réseau des offres du Massif central avec des moyens de communication modernes et puissants, en au moins deux langues étrangères ciblés en fonction des régions et des populations à atteindre : portails Internet, plan média, politique d'image et de communication auprès des partenaires institutionnels et du public...

Les démarches labellisées garantissant la qualification de l'offre seront encouragées.

Action 3 : aide à l'installation et à la reprise d'entreprises

Exemples de projets finançables : actions de formation/développement plurirégionales, actions collectives d'accompagnement des porteurs de projets, investissements matériels, appui à l'installation diversifiée des agriculteurs, (production, transformation, commercialisation, services, accueil...)...

Action 4 : professionnalisation des acteurs et culture de l'accueil

Exemples de projets finançables : travail collaboratif en réseau, construction de démarches labellisées, formes innovantes de travail, vieillissement actif, dispositifs d'accueil pour jeunes, expérimentations plurirégionales, mise en réseau des acteurs...

Action 5 : développer la veille et l'évaluation à l'échelle du Massif central

Exemples de projets finançables : outils d'aide à la décision et à l'évaluation (cartographie, indicateurs), outils mutualisés de construction d'offres, recherche développement sur les politiques d'accueil, observatoire... Les projets devront avoir le Massif central comme périmètre d'étude.

Les données statistiques devront permettre de suivre l'évolution de la place des femmes. La dissémination des résultats de l'observation, de la veille, de la recherche, de l'évaluation auprès des acteurs de terrain et du public devra être prévue dès l'amont des projets.

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Réseaux interconsulaires, collectivités locales, universités, réseaux des PNR, associations oeuvrant pour l'accueil d'actifs, organismes de formation, entreprises.

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet / subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable	X		
Égalité des chances hommes-femmes Et non discrimination	X		
Environnement et développement durable		X	
Emploi	X		

Financements nationaux

FNADT -----	4,00
Ministère de l'agriculture (programme 154)-----	5,00
Régions -----	19,00
Total -----	28,00

Mesure 1.2

Soutenir le maintien et le développement des services aux habitants et aux entreprises

Le renforcement de l'offre d'accueil et de l'attractivité pour des jeunes actifs est un enjeu fort de l'avenir du tissu économique du Massif central comme celui de la qualité des services à la population et aux entreprises. Les services aux entreprises doivent être de premier choix, facilement disponibles, d'accès facile et répondant aux besoins des PME. Il faut veiller à offrir des conditions attractives pour les entreprises et leur personnel hautement qualifié.

Le mouvement vers les campagnes isolées peut exister à condition qu'une politique d'accueil cohérente soit mise en place, notamment le maintien de l'artisanat, des services et des commerces dans les bourgs-centres, l'offre d'habitat, de loisirs sportifs et culturels, l'accompagnement des nouveaux arrivants. L'agriculture peut contribuer à développer des activités de service en lien avec l'artisanat et le commerce permettant ainsi le maintien de territoires vivants. Le patrimoine prend valeur d'identité, de témoignage, d'inclusion sociale. Il représente un potentiel important de développement et d'identité locale pour les habitants.

L'aménagement éducatif du territoire et l'offre de formation doivent être pensés comme facteur d'attractivité et comme appui au développement local : formations qualifiantes, prometteuses d'emploi dans des secteurs technologiques à haute valeur ajoutée, formation professionnelle en lien avec le tissu industriel, apprentissage, formations aux métiers culturels, adaptation de l'enseignement à des publics étrangers.

Outre le maintien des services par des démarches innovantes, il s'agit de favoriser les conditions de développement de nouvelles activités complémentaires aux activités traditionnelles ou totalement nouvelles, au profit des PME/PMI.

Plus Value Massif central

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X	X	X	X	

Actions

Action 1 : aider à la mise en réseau des villes moyennes

Exemples de projets financables : projets entre plusieurs villes moyennes du massif dans le domaine de la culture, du sport, de l'enseignement, de la santé....

Action 2 : développer les services existants sur une base plurirégionale avec des formes originales de services permettant au Massif central de mettre en avant sa singularité.

Exemples de projets financables : encourager, disséminer et faire connaître des initiatives d'organisation de services adaptés au Massif central ; développer et mettre en réseau des zones d'activité qualifiées environnementalement ; améliorer les dispositifs existants à l'échelle Massif central.

Action 3 : explorer, expérimenter des actions plurirégionales sur des politiques innovantes par exemple pour l'habitat, l'accès au foncier, l'utilisation des Technologies Innovantes de Communication et d'Education (TICE), les services favorisant l'activité féminine.

Exemples de projets finançables : travail collaboratif en réseau, construction de démarches labellisées, formes innovantes de services, développement des services pour les seniors, investissements matériels ; coordination des dispositifs régionaux de services notamment dans le domaine de la santé, du sport, de la culture, de l'enseignement ; vieillissement actif, dispositifs de services favorisant l'activité féminine...

Action 4 : valorisation du patrimoine culturel et de l'identité territoriale

Exemples de projets finançables : démarches territoriales d'actions culturelles, de valorisation et de promotion du patrimoine à caractère plurirégional ; actions de synergies et de mise en réseaux de création contemporaine identitaire ; promotion de l'identité culturelle, facteur de modernité et de singularité du massif ; investissements matériels.

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Réseaux interconsulaires, collectivités locales, universités, réseaux des PNR, associations œuvrant pour l'accueil d'actifs, organismes de formation, entreprises.

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet / subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable	X		
Égalité des chances hommes-femmes Et non discrimination	X		
Environnement et développement durable		X	
Emploi	X		

Financements nationaux

FNADT ----- 3,00
Régions ----- 8,00
Total ----- 11,00

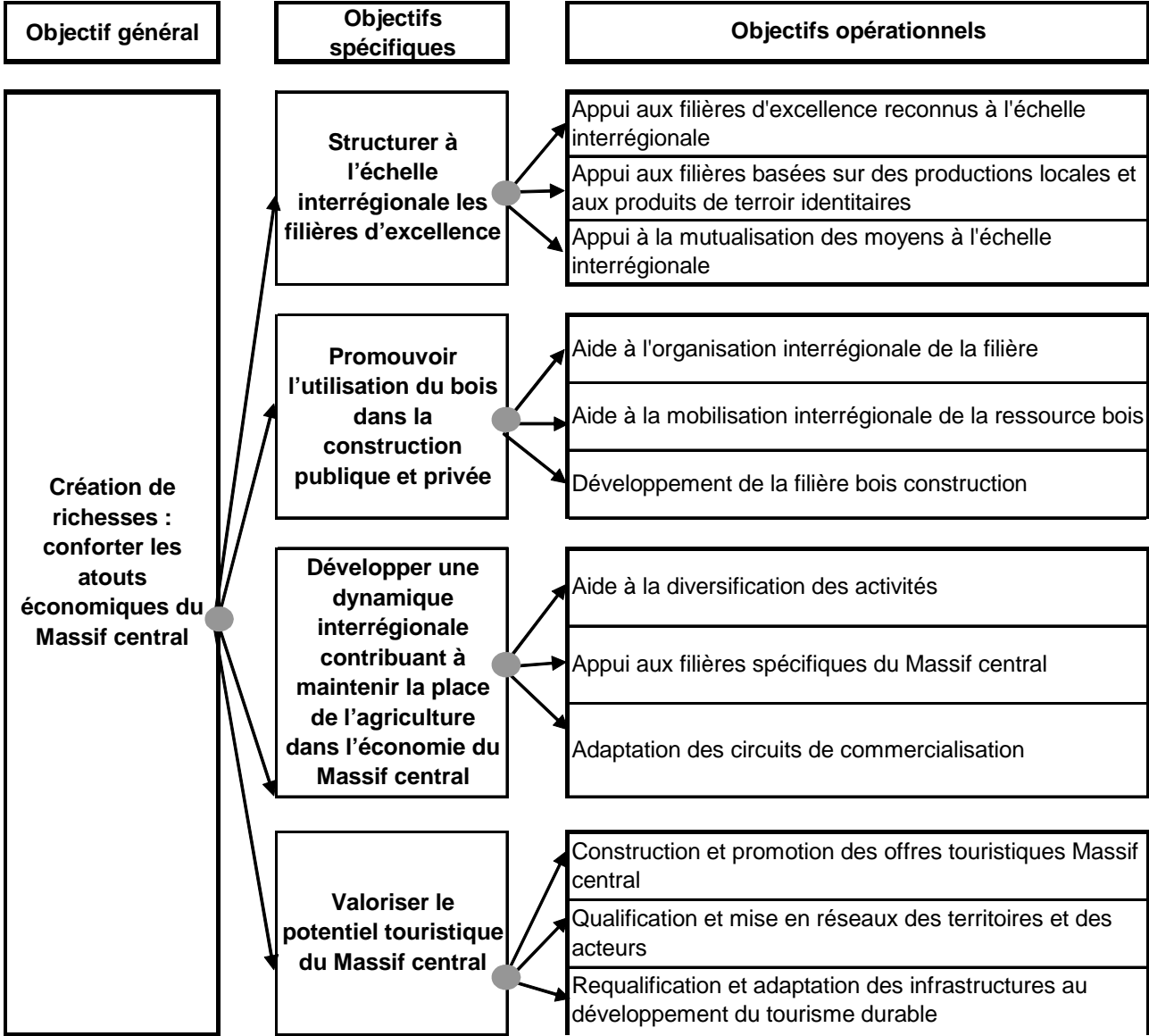
INDICATEURS AXE 1 : ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS

Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'indicateurs		
		Réalisation	Résultat	Impact
Soutenir la structuration et la promotion de l'offre d'accueil	Structuration et qualification de l'offre à l'échelle du Massif Central	Nombre d'études menées à l'échelle du massif	Pourcentage de variation des flux migratoires	Taux de reprise des entreprises Taux chômage
	Promotion des offres d'accueil, d'implantation/reprise d'entreprises Massif Central, des services aux habitants et aux entreprises	Nombre de sites internet créés	Nombre de démarches projets relevant de démarches labellisées	
		Nombre d'actions de promotion	Notoriété du Massif Central (barométrie, média)	
	Aide à l'installation et à la reprise d'entreprises	Nombre d'actions collectives réalisées	Nombre de nouvelles entreprises Nombre d'entreprises reprises	
	Professionnalisation des acteurs et culture de l'accueil	Nombre de dispositifs d'accueil créés	Nombre d'emplois créés dans les entreprises aidées	
	Développer la veille et l'évaluation à l'échelle du Massif Central	Nombre d'outils de veille et d'évaluation créés	Nombre de nouvelles entreprises Nombre d'entreprises reprises	
Soutenir le maintien et le développement des services aux habitants et aux entreprises	Mise en réseau des villes moyennes	Nombre d'actions réalisées	Nombre de nouvelles entreprises Nombre d'entreprises reprises Nombre de services maintenus ou créés pour les habitants / pour les entreprises (source INSEE)	
	Faire connaître en France et à l'étranger les offres de services du Massif Central, notamment implantation et reprise d'entreprises de services aux habitants et aux entreprises	Nombre d'actions réalisées Nombre de documents envoyés		
	Explorer, expérimenter des actions interrégionales sur des politiques innovantes par exemple pour l'habitat, l'accès au foncier, l'utilisation des Technologies Innovantes de Communication et d'Education	Nombre d'actions plurirégionales mises en place		
		Nombre de projets aidés		
Valoriser le patrimoine naturel et bâti	Nombre de projets aidés			

Des crédits d'assistance technique sont prévus pour la quantification des indicateurs et de suivi.

AXE 2 : CREATION DE RICHESSES

Conforter les atouts économiques du Massif central



Éléments de contexte

Sa particularité en Europe de « montagne habitée » permet de positionner le Massif central comme un espace de qualité et de modernité :

- filières d'excellence à vocation européenne : céramique, mécanique, technologies du vivant, eau, viande ;
- organisation de nouvelles filières dans des secteurs à fort développement : tourisme, produits agricoles de qualité, bois ;
- richesses patrimoniales naturelles et culturelles non délocalisables porteuses de développement économique.
- territoire à la fois industriel et préservé mettant le développement durable en pratique et permettant des conditions de vie d'un niveau élevé.

Enjeux repérés dans le schéma de massif

Étant aussi bien agricole, forestier qu'industriel, le Massif central doit s'appuyer sur deux piliers pour contribuer à la création de nouvelles richesses favorisant la croissance et l'emploi :

- maintenir et développer le tissu artisanal et industriel par la création et le renforcement des pôles d'excellence regroupant les entreprises, les réseaux technologiques conjuguant la recherche publique et privée, ainsi que les établissements d'enseignement et de recherche ;
- améliorer la compétitivité et la valeur ajoutée du secteur agricole et de l'industrie du bois en développant une économie des agro-ressources respectueuse de l'environnement, conformément aux orientations communautaires.

Son environnement préservé, ses richesses naturelles et patrimoniales, son potentiel d'activités de pleine nature sont des ressources à valoriser pour construire le tourisme durable comme un secteur économique à part entière pour des clientèles diversifiées.

Accompagner la compétitivité des PME/PMI

Les PME/PMI du massif doivent être accompagnées pour consolider leurs positions et accéder à des démarches fédératrices leur permettant l'innovation, la veille économique, la formation, la performance industrielle.

Renforcer le soutien au transfert de technologie vers des secteurs emblématiques (viande, produits laitiers, bois, mécanique, eau) et soutenir l'implantation d'activités économiques dans des secteurs d'activité en forte croissance sont stratégiques pour les PME et les TPE.

Il s'agit de promouvoir un climat économique favorisant la production, la diffusion et l'utilisation des nouvelles connaissances par les entreprises en mettant en œuvre un environnement propice à ces développements (haut débit, mutualisation de moyens...).

Soutenir les filières d'excellence industrielle et les offres compétitives

La tradition de culture ouvrière et de savoir-faire industriels alliée à une présence de grands donneurs d'ordres, de pôles de recherche confèrent un avantage à valoriser dans les secteurs de la mécanique, du luxe, de l'agro-alimentaire, mais aussi dans des secteurs plus « nouveaux » à prospector pour le Massif central comme par exemple celui de la logistique et des transports. En renforçant leurs liens avec les régions limitrophes plus peuplées, les entreprises industrielles du Massif pourront plus facilement accéder à des marchés européens, être reconnues mondialement sur certains créneaux de recherche. Soutenir la prise de risque, renforcer la coopération entre les entreprises, aider à la création de grappes d'excellence favorisera l'emploi et le développement local. Dans le domaine de la recherche publique, il faut à la fois renforcer la mise en réseau des ressources humaines et matérielles de Limoges, Clermont-Ferrand, Saint-Étienne et favoriser les collaborations avec les unités « hors massif » comme Toulouse, Dijon, Montpellier et Lyon ainsi que la liaison opérationnelle avec l'entreprise. Dans le domaine du transport, le port de Sète a un rôle essentiel à jouer.

Développer une économie des agro-ressources liée à l'environnement et aux produits de qualité

Le maintien de débouchés agricoles rémunérateurs et d'un outil de transformation performant est un enjeu essentiel pour le Massif central dont la seule possibilité stratégique passe par les démarches de haute qualité. Il conviendra également de mettre en œuvre des moyens pour développer la compétitivité et la dynamique de l'industrie agroalimentaire qui pourra favoriser les productions locales et les valoriser sur des segments de marché mettant commercialement en avant des cultures, des paysages et des processus de fabrication.

L'avenir des « hautes terres » du massif dépend de l'organisation d'une gestion durable des espaces agricoles et forestiers préservant ces richesses naturelles d'intérêt majeur, de la création des conditions de développement de nouvelles entreprises sachant tirer parti des potentialités et surmonter les contraintes inhérentes à leur localisation. Le développement économique du Massif central devra tenir compte de la multifonctionnalité de son agriculture, de ses spécificités, en particulier les « montagnes sèches » du sud dans les domaines du pastoralisme avec une protection des parcours et des développements des points d'eau.

Appuyer la valorisation économique de la ressource bois

Les forêts doivent faire l'objet d'une récolte croissante. Les volumes et la qualité de cette ressource devraient permettre d'approvisionner une filière de première et deuxième transformation tout en recherchant une meilleure valorisation des sous produits. Un problème important est le manque de porteurs de projets dans le domaine de la deuxième transformation. Des actions de prospection sont à conduire pour rechercher, mobiliser, inciter des personnes ou des entreprises susceptibles de s'installer. Le défi sera de trouver une place, grâce en particulier à la modernisation des entreprises, à l'innovation et au partenariat, dans des marchés très concurrentiels du niveau international, comme celui de la construction bois particulièrement adapté à l'offre en bois de douglas. Le potentiel de développement ne pourra s'exprimer que si les produits, accèdent aux débouchés actuels ou à venir en satisfaisant les exigences des clients, les contraintes de la concurrence, les prix et les normes d'un marché devenu mondial. Pour accéder à cette compétitivité, la seule voie possible sera celle de la modernité et de l'innovation, avec comme préalable, la valorisation énergétique des déchets de scierie et des résidus d'éclaircies.

Valoriser les offres touristiques comme levier économique majeur

Le tourisme est reconnu comme un axe majeur de développement économique. Pour le Massif central, il s'agit de toucher des clientèles nouvelles, particulièrement celles de l'Europe du nord en développant des démarches originales combinant la valorisation du patrimoine naturel et bâti, avec un accueil et des services de transport de qualité associés dans une prestation compétitive et labellisée : Qualité France, tourisme et handicap... En milieu de moyenne montagne notamment, le tourisme peut avoir des retombées positives de préservation des atouts naturels et culturels et de développement économique local. L'offre des territoires à promouvoir touristiquement doit être originale, singulière, et dans les réseaux européens, être très présente. Les acteurs touristiques du Massif central regroupés en réseaux doivent donner une nouvelle dynamique à leurs différentes démarches. Le tourisme social, à condition de le repenser et de requalifier son offre, peut être à la fois facteur d'inclusion sociale pour les habitants de la France et facteur d'attractivité pour des touristes étrangers à pouvoir d'achat moins élevé que les clientèles du Nord de l'Europe.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Mesure 2.1 Structurer à l'échelle plurirégionale les filières d'excellence

Formation, recherche, production sont des **facteurs déterminants** pour la compétitivité des entreprises et des territoires. Les filières universitaires de « niches » dans les villes moyennes sont à conforter en lien avec les universités du massif ou hors massif.

Le Massif central a au moins trois atouts à valoriser sous l'angle enseignement/recherche/production :

- les caractéristiques de son territoire (eau, territoires ruraux sensibles, qualité des aliments, développement culturel) ;
- les sciences de la vie et de la santé (biotechnologies, cancéropôle) ;
- les technologies (mécanique, matériaux, optoélectronique).

Quatre GIS (groupements d'intérêt scientifique) existent depuis plusieurs années : fromages AOC, viande, agriculture biologique, territoires ruraux sensibles. Ces GIS associent des laboratoires de recherche du massif ou hors massif et des acteurs politiques et socio-économiques impliqués afin d'analyser les attentes de la société ou des consommateurs, de promouvoir la valorisation et le transfert des connaissances, de favoriser l'innovation, de co-construire un programme de recherche. Ils favorisent l'articulation de la recherche avec les enjeux du terrain.

Le développement économique du Massif central doit s'appuyer sur la qualité environnementale de ses territoires. Il faut savoir en tirer parti par une plus grande valeur ajoutée au niveau des produits et services (produits du terroir, habitat patrimonial, qualité des paysages), en s'appuyant sur une meilleure connaissance de ce patrimoine et en appuyant des initiatives originales de gestion conservatoire.

Les valeurs économiques traditionnelles, les patrimoines biologiques spécifiques, les savoir-faire rares sont liés au territoire, non délocalisables. Ils sont porteurs de créativité, d'emplois, d'image, de développement économique.

Plus Value Massif central

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X	X		X	

Actions

Action 1 : appui aux filières d'excellence reconnues à l'échelle plurirégionale

Exemples de projets finançables : soutien à des programmes de recherche communs à des équipes plurirégionales dans les filières d'excellence, à des actions de mise en réseau plurirégional, soutien aux actions RDT (liaisons recherche – développement – transfert), organisation des filières, soutien à l'innovation, aide la structuration de nouveaux pôles, accueil de jeunes diplômés en entreprise (avec OSEO)...

L'appui aux pôles de compétitivité interrégionaux ne concernera que des actions hors recherche. Ces derniers font l'objet de financements régionaux (inscrits dans les PO des régions) et nationaux.

Pour ces opérations, le réseau des Délégués Régionaux de la Recherche et de la Technologie sera animé par le DRRT Auvergne qui expertisera les dossiers de projets de recherche.

Action 2 : appui aux filières basées sur des productions locales et aux produits de terroir identitaires

Exemples de projets finançables : actions de promotion et de développement des synergies (ex. traditions culinaires, arts de la table, santé/bien-être...) et des mises en réseau (ex. les valeurs économiques traditionnelles) ; aide à la promotion et à la commercialisation des produits identitaires, des savoir-faire identitaires, des territoires identitaires plurirégionaux..., comme par exemple la Vallée de la Dordogne ; investissements matériels.

Action 3: appui à la mutualisation des moyens à l'échelle plurirégionale

Exemples de projets finançables : coordination plurirégionale des territoires régionaux, diagnostic des structures de valorisation du Massif et définition d'orientations stratégiques visant à les redéployer en réseau, appui à la mutualisation plurirégionale de moyens commerciaux et logistiques pour favoriser le positionnement des PME sur des nouveaux marchés...

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Réseaux consulaires, universités, laboratoires de recherche publique et privée, associations, entreprises.

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet/subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable		X	
Égalité des chances hommes-femmes Et non discrimination	X		
Environnement et développement durable	X		
Emploi	X		

Financements nationaux

FNADT -----	1,00
Ministère de la Recherche (programme 172)-----	1,00
Ministère de l'Industrie (programme 127)-----	1,00
Régions -----	2,00
Total -----	5,00

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Mesure 2.2

Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction publique et privée

Il apparaît indispensable d'engager et de coordonner une stratégie moderne de valorisation du secteur bois dans une démarche concrète de développement durable. Les volumes et la qualité de la ressource devraient permettre d'approvisionner une filière de première et deuxième transformation tout en recherchant une meilleure valorisation des sous produits. Le défi sera de trouver place, grâce en particulier à la modernisation des entreprises, à l'innovation et au partenariat, dans des marchés très concurrentiels du niveau international, comme celui de la construction bois particulièrement adapté à l'offre en bois de douglas.

Plus Value Massif central

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X			X	

Actions

Action 1 : aide à l'organisation plurirégionale de la filière

Exemples de projets financables : structuration plurirégionale de la filière bois-construction : conforter les structures à caractère interprofessionnel, faciliter leur rapprochement au sein d'un pôle plurirégional bois (mise en réseau à finalité économique, techniques, commerciales, accords interprofessionnels, définitions de priorités, d'actions collectives) ; mise en œuvre de la charte « bois construction environnement », au niveau du Massif, conçue avec les régions, en liaison avec les organisations professionnelles et les services publics associés ; mise en réseau des structures de valorisation, communication vers les entreprises, mutualisation des moyens pour l'observation, les études, la recherche, l'expérimentation sur l'adaptation des produits et des techniques...

Action 2 : aide à la mobilisation plurirégionale de la ressource bois

Exemples de projets financables : sécurisation de l'approvisionnement (contractualisation sur qualité et quantité, réseau des opérateurs...), connaissance de la ressource mobilisable, développement des démarches qualité.

-transport du bois (pour mémoire axe 3) : schémas directeurs (réseaux routier et ferroviaire, plates forme et gares bois, identification des zones à handicap...), charte de transport bois, réseau et partenariats entre opérateurs pour la mobilisation de la ressource, projets structurants pour faciliter la mobilisation du bois (desserte vers réseaux routiers et ferrés), investissements matériels...

Action 3 : développement de la filière bois construction

*Exemples de projets finançables : recherche et innovation dans les industries de première et deuxième transformation : liaisons recherche – formation – transfert, mise en réseau d'entreprises (cf. filières d'excellence) ; soutien aux investissements immatériels mutualisés à l'échelle du massif dans les secteurs tertiaires et collectifs ; démarches mutualisées à l'échelle du massif d'actions de sensibilisation et de formation des acteurs de la filière (architectes, scieurs, entreprises de construction), et des utilisateurs (privés, collectivités), investissements matériels...
Les projets devront avoir le Massif central comme périmètre d'action.*

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Réseaux consulaires et professionnels, universités, laboratoires de recherche publique et privée, associations, collectivités locales, structures de valorisation, organismes de formation, entreprises.

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet / subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable	X		
Égalité des chances hommes-femmes Et non discrimination		X	
Environnement et développement durable	X		
Emploi	X		

Financements nationaux

FNADT -----	5,30
Ministère de l'agriculture (programme 149)-----	0,70
Régions -----	6,00
Total -----	12,00

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Mesure 2.3 Développer une dynamique plurirégionale contribuant à maintenir la place de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans l'économie du Massif central

Mettant en valeur la moitié du territoire, l'agriculture et les industries agroalimentaires doivent rester une composante majeure du développement économique rural du Massif central et de son aménagement. Outre l'amélioration de la compétitivité des systèmes en place, le développement de productions sous signe de qualité et d'activités permettant d'augmenter la valeur ajoutée, de rendre plus attractif le métier d'agriculteur, de renforcer les filières locales de transformation est à encourager. L'agriculture peut contribuer à développer des activités de service en lien avec l'artisanat, le tourisme et le commerce pour améliorer l'attractivité du Massif central tout en accroissant la valeur ajoutée sur l'exploitation.

Tirer un avantage concurrentiel de la qualification environnementale des territoires : l'agriculture doit contribuer à la préservation de l'environnement et en tirer un avantage concurrentiel. Cet objectif peut se traduire par la mise en œuvre d'un dispositif innovant permettant la qualification environnementale de territoires.

Plus Value Massif central

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X	X	X	X	

Actions

Action 1 : aide à la diversification des activités

Exemples de projets finançables :

études, dynamiques plurirégionales sur l'accompagnement à la diversification...

appui à l'installation diversifiée (Pour mémoire, axe 1): production, transformation, commercialisation, services, accueil...

aide aux initiatives de développement de l'emploi féminin en milieu rural...

investissements matériels liés à la diversification (exploitation agricoles exclues)

Action 2 : Appui aux filières spécifiques du Massif central

Exemples de projets finançables : aide au développement des productions sous signe de qualité, de l'agriculture biologique, des productions locales : qualifications plurirégionales, labellisation des produits et des territoires, actions collectives d'appui, adaptation et développement des races rustiques, valorisation des productions liées à l'herbe, actions en direction du pastoralisme...

Aide au développement de productions déficitaires par rapport au marché : porcs, ovins, cheval ; dynamiques au niveau du Massif central, création de pôles (Cheval, Porcs...)...

Organisation des filières (action RDT : recherche – développement – transfert), adaptation des systèmes de formation...

Investissements matériels liés à l'innovation et à la recherche (exclusion de tout investissement sur l'exploitation agricole).

Action 3 : adaptation des circuits de commercialisation

Exemples de projets finançables : études et appui à la création de centrales de vente pour une meilleure adaptation aux différents circuits de distribution, magasins « franchisés » valorisant les produits de qualité ; circuits courts ; plates formes logistiques plurirégionales... Campagnes de sensibilisation et d'information sur les produits du massif, investissements matériels...

Dans le cadre de la mesure 2.3, les actions régionales des filières de montagne sont financées par les offices dans les CPER des six régions.

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Réseaux consulaires, universités, laboratoires de recherche publique et privée, organismes professionnels, organismes de formation, entreprises.

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet / subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable		X	
Égalité des chances hommes-femmes Et non discrimination	X		
Environnement et développement durable	X		
Emploi	X		

Financements nationaux

FNADT (dont 3 M€ sur le pastoralisme)-----	5,00
Ministère de l'agriculture (programme 227)-----	3,00
Régions -----	1,50
Total -----	9,50

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Mesure 2.4 Valoriser le potentiel touristique du Massif central

Le Massif central dispose d'un potentiel de développement du tourisme durable grâce à son patrimoine naturel et culturel (10 parcs naturels régionaux et un parc national, 17 stations thermales, nombreux sites, villes et bâtiments de caractère...).

Le tourisme est désormais reconnu comme un axe majeur de développement économique. L'échelle du Massif central est pertinente, en particulier auprès des clientèles étrangères, pour :

- qualifier l'offre touristique : organiser un dispositif d'appui et de formation pour les prestataires, encourager l'organisation de l'offre sur la base de filières/territoires ;
- favoriser le positionnement du Massif central sur les marchés : développer une démarche commerciale coordonnée au niveau du Massif, s'intéresser à de nouvelles clientèles, se démarquer, être différent ;
- développer l'ingénierie touristique : élaborer un système commun d'observation, conduire des opérations de prospection raisonnées, fondées sur le développement durable.

Plus Value Massif central

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X	X	X	X	

Actions

Action 1 : construction et promotion des offres touristiques Massif central

Exemples de projets finançables : actions de construction d'offres « identitaires », comme par exemple l'Aubrac ou la Vallée de la Dordogne, organisées en filières/territoires correspondant aux attentes des clients ; actions de promotion en France et à l'étranger des offres touristiques du Massif central: mise en marché des offres avec des moyens de communication modernes et puissants en au moins deux langues étrangères, ciblés en fonction des régions et des populations à atteindre: portails Internet, démarches auprès d'opérateurs, plan média, politique d'image et de communication, workshops...

Action 2 : qualification et mise en réseaux des territoires et des acteurs

Exemples de projets finançables : outils d'aide à la décision et à l'évaluation (cartographie, indicateurs) à l'échelle du massif ; mise en réseau des acteurs à l'échelle massif favorisant la mutualisation et les économies d'échelle pour la qualification des territoires avec des démarches labellisées (qualification environnementale, tourisme et handicap...); démarches mutualisées à l'échelle du massif d'actions de sensibilisation et de formation des acteurs de la filière...

Action 3 : requalification et adaptation des infrastructures au développement du tourisme durable et du tourisme social

Exemples de projets finançables : Ces opérations viseront plus particulièrement les infrastructures des réseaux de villages de vacances, du réseau des villes d'eaux, les stations de moyenne montagne relevant de l'attractivité du Massif central.

Les opérations devront avoir une plus-value environnementale tenant à l'existence d'un éco-label, valoriser l'image du Massif central, répondre au label Tourisme et Handicap norme HQE et s'intégrer dans un projet ou une stratégie plurirégionale.

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Réseaux consulaires, universités, laboratoires de recherche publique et privée, associations, collectivités locales, entreprises.

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet / subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable		X	
Égalité des chances hommes-femmes Et non discrimination	X		
Environnement et développement durable	X		
Emploi	X		

Financements nationaux

FNADT -----	5,20
Ministère du Tourisme (programme 223)-----	2,00
Régions -----	9,70
Total -----	16,90

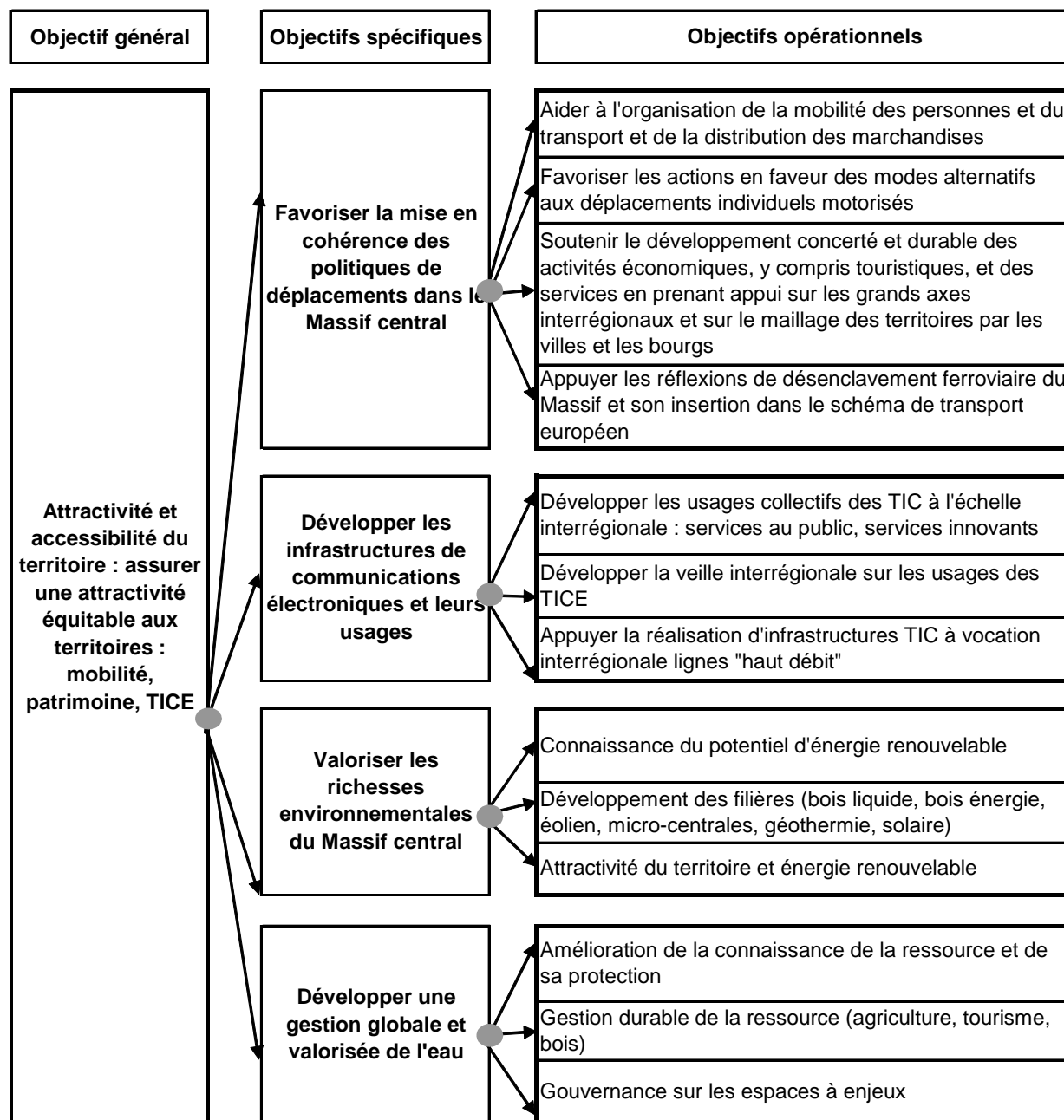
INDICATEURS AXE 2 : CREATION DE RICHESSES

Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'indicateurs		
		Réalisation	Résultat	Impact
Structurer à l'échelle interrégionale les filières d'excellence	Appui aux filières d'excellence reconnues à l'échelle interrégionale :	Nombre d'actions d'appui aux filières d'excellence	Chiffre d'affaires total des filières d'excellence	Nombre total d'entreprises issues des filières d'excellence
	Appui aux filières basées sur des productions locales et aux produits de terroir identitaires	Nombre d'actions d'appui aux filières basées sur des productions locales et aux produits de terroir	Nombre d'emplois dans les filières	
	Appui à la mutualisation des moyens à l'échelle plurirégionale	Nombre de projets plurirégionaux	Nombre de nouvelles entreprises issues des filières d'excellence	
Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction publique et privée	Aide à l'organisation de la filière	Nombre de structures à caractère interprofessionnel créées	Chiffre d'affaires totale de la filière bois	Nombre d'entreprises de la filière bois
	Aide à la mobilisation de la ressource bois	Tonnage de bois utilisé	Montant total en € consacré à l'activité de la filière bois	
	Développement de la filière bois construction	Pourcentage de constructions nouvelles qui utilisent le bois comme matériau	Nombre d'emplois créés dans la filière bois	
Développer une dynamique interrégionale contribuant à maintenir la place de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans l'économie du Massif Central	Aide à la diversification des activités	Nombre de professionnels de l'agriculture et de l'agro-alimentaire ayant diversifié leur activité	Montant en € consacré à la diversification des activités	Nombre total d'exploitations agricoles dans le Massif Central
	Appui aux filières spécifiques du Massif Central	Nombre d'actions d'appui aux filières	Montant en € consacré au développement des filières spécifiques	Nombre total d'emplois de la filière
	Adaptation des circuits de commercialisation	Nombre de centrales de ventes créées	Volumes de vente	
Valoriser le potentiel touristique du Massif Central	Construction et promotion des offres touristiques Massif Central	Nombre de plaquettes touristiques réalisées et envoyées	Nombre total de nuitées	Chiffre d'affaires total de la filière touristique du Massif Central
	Qualification et mise en réseaux des territoires et des acteurs	Nombre d'acteurs mis en réseau	Montant en € consacré au tourisme durable	Nombre total d'emplois dans la filière tourisme
	Requalification et adaptation des infrastructures au développement du tourisme durable	Nombre d'infrastructures requalifiées / labellisées		

Des crédits d'assistance technique sont prévus pour la quantification des indicateurs et de suivi.

AXE 3 : ATTRACTIVITE ET ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

Assurer une attractivité équitable aux territoires : mobilité, environnement, TICE



Éléments de contexte

L'amélioration de l'accessibilité alliée à un environnement et un cadre de vie de qualité est l'un des atouts pour attirer des habitants et des entreprises sur le Massif central à condition que l'attractivité s'entende en termes de services, de qualité des dessertes, de temps de transport, d'échanges d'informations, de culture contemporaine ouverte sur le monde. Les technologies innovantes de communication contribuent à l'attractivité résidentielle, à la compétitivité des entreprises et sont synonymes d'une vie moderne en environnement préservé.

Enjeux repérés dans le schéma de massif

Adopter une politique d'infrastructures à long terme

L'ouverture sur l'Europe nécessite une vision intégrant les grands corridors de transport européens en y associant les dimensions maritimes. Le Massif central doit servir de « liant » entre les territoires voisins, dont le sud-ouest européen. Les villes du massif doivent être reliées aux grandes métropoles par route, air, fer dans des conditions similaires à celles d'autres régions. Les entreprises ont besoin d'infrastructures de transport efficaces, flexibles, sûres. L'accessibilité se mesure en temps de transport, qualité des dessertes, échanges d'informations

Assurer une accessibilité équitable aux territoires et aux services d'intérêt général

Les distances à parcourir pour accéder aux services dans l'espace rural et particulièrement en montagne restent importantes malgré l'amélioration du réseau routier. « Garantir l'accessibilité dans la campagne » pour les populations résidentes afin d'offrir aux jeunes et aux familles un mode de vie de qualité mais aussi « garantir l'accessibilité à la campagne », c'est-à-dire offrir aux habitants du Massif et aux populations exogènes des possibilités de se rendre en France et en Europe par la route, le fer, l'air dans des conditions de temps et de confort comparables à celles des autres régions. Le transport à la demande adapté aux situations locales et les dispositifs innovants alternatifs à la voiture particulière sont à développer ainsi que les lieux d'échanges intermodaux tout comme les systèmes de billettique intégrés à l'échelle du Massif entre les différents réseaux.

Favoriser l'émergence et la mise en œuvre des technologies innovantes de communication

Le développement des autoroutes de l'information est devenu une condition indispensable pour le maintien et la création d'entreprises. Si la couverture en téléphonie mobile s'améliore progressivement, il reste à permettre l'accès au haut débit et au très haut débit aux entreprises du Massif, notamment dans les bassins d'emploi ruraux, dans les mêmes conditions tarifaires et de disponibilité qu'en zone urbaine. Des nouvelles formes d'organisation du travail liées aux technologies innovantes de communication et d'éducation (TICE), à l'accès aux savoirs sont à encourager et reposent sur la bonne couverture numérique du territoire.

Valoriser l'environnement comme facteur d'attractivité

Le patrimoine naturel et bâti, l'environnement, l'identité culturelle sont devenus depuis quelques années, facteurs d'attractivité résidentielle face à la banalisation des espaces. Le Massif central, majoritairement inclus dans des parcs naturels mais habité et accessible a des atouts à développer et à faire connaître.

Au delà de ses composantes régionales, certains éléments du patrimoine naturel présentent des caractéristiques spécifiques du massif. Il en est ainsi par exemple de la botanique, de la problématique des têtes de bassins et des zones humides, des lacs, pour lesquels des acteurs spécifiques interviennent à cette échelle, apportant des éléments de connaissance indispensable pour l'intégration de l'environnement dans l'ensemble des projets. Dans la même logique, des modalités de gestion de ce patrimoine naturel spécifiques et originales peuvent être expérimentées par ces acteurs et étendues ensuite à l'ensemble du massif.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Mesure 3.1

Favoriser la mise en cohérence des politiques de déplacements dans le Massif central

Le développement économique passe par un drainage de tout le territoire avec des villes bien reliées entre elles et aux grandes infrastructures. Les orientations de la politique nationale des transports adoptées en décembre 2003 donnent des perspectives de modernisation des axes routiers du Massif prenant en compte les problématiques de congestion des grands corridors saturés, notamment vallée du Rhône et arc languedocien.

Les infrastructures de transport jouent de plus en plus un rôle important dans le développement économique et résidentiel des territoires. L'enjeu est de pouvoir offrir une accessibilité, en « échelle-temps », à une gamme de services marchands et non marchands coordonnés et complémentaires, à partir des axes structurants.

La politique d'attractivité décidée à l'échelle du Massif suppose de concevoir et d'apporter des réponses pertinentes aux attentes actuelles et futures de la société. Qu'il s'agisse d'usagers réguliers ou occasionnels, de ménages résidents permanents ou non, de touristes ou d'entreprises, la demande première concerne l'offre de services dans toutes ses dimensions.

Elle doit donc :

- être au service des richesses et des aménités des territoires ;
- permettre de développer l'offre territoriale en quantité, en qualité et en adéquation avec les besoins des différents segments de la demande ;
- recourir à l'ensemble des moyens disponibles et notamment aux accès numériques les plus performants pour assurer une communication et une information les plus efficaces possible (centrales de mobilité, plateforme d'information multimodale patrimoine local, itinéraires de découverte, réservations de prestations, valorisation du patrimoine naturel et culturel ...).

Plus Value Massif central

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X		X	X	X

Actions

Action 1 : aider à l'organisation de la mobilité des personnes et du transport et de la distribution des marchandises

Exemples de projets financables : études pour la coordination de l'offre de transports des personnes, dans les territoires transcendant les limites régionales, le « ville à ville » et le « ville à métropole extérieure » ; études pour la coordination de l'offre de transports de marchandises en lien avec les filières, organisation des transports et des plates-formes d'échanges, notamment dans le secteur du bois...

Action 2 : favoriser les actions en faveur des modes alternatifs aux déplacements individuels motorisés

Exemples de projets finançables : études pour la coordination, dans les territoires transcendant les limites régionales, de centrales de mobilité, de plates-formes de mobilité, d'interopérabilité ; échanges d'expériences et réflexions prospectives plurirégionales, d'investissements matériels...

Action 3 : soutenir le développement concerté et durable des activités économiques, y compris touristiques, et des services en prenant appui sur les grands axes plurirégionaux (RN88, A89, A75...) et sur le maillage des territoires par les villes et les bourgs ;

Exemples de projets finançables : actions concertées entre les acteurs pour un développement économique durable comme par exemple zones d'activité économique, offres de services aux habitants et aux entreprises complémentaires et coordonnées...

Action 4 : appuyer les réflexions de désenclavement ferroviaire du Massif et son insertion dans le schéma de transport européen

Exemples de projets finançables : projet Altro avec des études pour la réalisation à long terme d'infrastructures ferroviaires trans-massif et leur insertion dans le réseau de transport européen...

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Réseaux interconsulaires, collectivités locales (départements, régions, communes et leurs groupements), opérateurs de transport publics et privés, universités, recherche publique et privée, entreprises.

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet/subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable	X		
Égalité des chances hommes-femmes Et non discrimination		X	
Environnement et développement durable	X		
Emploi	X		

Financements nationaux

FNADT -----	5,00
Régions -----	4,00
Total -----	9,00

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Mesure 3.2

Développer les infrastructures de communications électroniques et leurs usages

Dans le cadre des projets et des réalisations des collectivités il faut créer un outil support d'échanges d'expériences qui permet de traiter des niveaux stratégiques (cohérence de réseaux publics et privés, maintien de l'observatoire géoréférencé d'aménagement numérique ORTEL), technique (mutualisation de travaux de génie civil, interopérabilité des technologies, évolutivité), financier (coûts de déploiement, mutualisation d'opérations), juridique (structures de portage, propriété des équipements, règles de concurrence...).

Des travaux sur les interconnexions sont à développer dans une logique de maillage interne et externe au Massif central (par ex : mise au point d'une charte, référentiels techniques, annuaire de compétences), ceci afin de rendre chaque projet plus attractif à son échelle, optimiser les dépenses publiques en mutualisations opérationnelles, offrir un ensemble cohérent et attractif aux opérateurs de réseaux et de services, en sécurisation de leurs réseaux et en desserte de clientèle pour des accès numériques compétitifs (technologies et tarifs) pour l'ensemble des territoires. Dans les zones isolées, il faut assurer la disponibilité des infrastructures TIC là où le marché ne parvient pas à les fournir à un coût raisonnable et en suffisance pour accueillir les services requis que ce soit sous forme matérielle (fibres...) ou immatérielle (Wimax...). Le développement des infrastructures de communication électronique bénéficiera aux habitants et aux entreprises en permettant de nouveaux usages : santé, éducation, culture...

Plus Value Massif central

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X			X	

Actions

Action 1 : développer les usages collectifs des TIC à l'échelle plurirégionale : services au public, services innovants, services aux entreprises

Exemples de projets finançables : études, mise en réseau, projets expérimentaux transposables à l'échelle du massif, partage d'outils numériques pour le développement des usages TICE favorisant le développement durable (tourisme, patrimoine, économie résidentielle...)...

Action 2 : développer la veille plurirégionale sur les usages TICE

Exemples de projets finançables : créer et développer une cellule de veille TIC : veille technique, évolution des technologies, mutualisation, interopérabilité des réseaux, des techniques, interconnexions, harmonisation des structures juridiques, chartes, règles de concurrence...communications, échanges, annuaires de compétences, centres et grilles de calculs, expertise...

Action 3 : appuyer la réalisation d'infrastructures TIC à vocation plurirégionale lignes « haut débit »,
Exemples de projets finançables : fibre optique le long des axes structurants en vue de drainer les territoires jouxtant l'axe, liaisons « wimax » , interconnexions entre réseaux et mixage des usages (téléphonie sous IP, TNT...).

Les projets devront concerner plusieurs régions du Massif central.

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Réseaux interconsulaires, collectivités locales (départements, régions, communes et leurs groupements), opérateurs de transport publics et privés, universités, recherche publique et privée, entreprises.

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet / subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable	X		
Égalité des chances hommes-femmes Et non discrimination		X	
Environnement et développement durable	X		
Emploi	X		

Financements nationaux

FNADT -----	5,00
Régions -----	4,00
Total -----	9,00

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Mesure 3.3

Valoriser les richesses environnementales du Massif central

Le développement économique du Massif central doit s'appuyer sur la qualité environnementale de son territoire, profitant d'une situation unique en Europe de montagne habitée, accessible, peu dense, majoritairement inclus dans des parcs naturels.

Connaître et valoriser les ressources environnementales

Les actions de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel et bâti sont souvent réalisées à une échelle régionale et avec des outils spécifiques, ne rendant pas compte ou très insuffisamment compte des évolutions, des enjeux, des atouts à l'échelle d'un massif montagneux.

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X	X	X	X	

Action 1 : constitution et renforcement de la connaissance

Exemples de projets finançables : soutien à la constitution ou au renforcement d'inventaires (atlas de la flore du Massif central, répertoire de zones humides et tourbières du massif par exemple) ; aide à la constitution ou au renforcement d'observatoires structurés à l'échelle du massif et reconnus au niveau européen ; expérimentation d'un dispositif innovant de qualification environnementale des territoires, investissements matériels, réseau des parcs...

Action 2 : soutien à la mise en réseau des acteurs locaux

Exemples de projets finançables : démarches mutualisées à l'échelle du massif favorisant la relation architecture/environnement/développement durable ; dissémination des expérimentations, actions de communication pour les élus et le grand public des résultats issus de l'observation...

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Associations, réseaux de CAUE, réseaux de parcs naturels, organismes de connaissance

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet/subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable	X		
Égalité des chances hommes-femmes Et non discrimination	X		
Environnement et développement durable	X		
Emploi		X	

Intensifier la production des énergies renouvelables

L'énergie hydraulique, le potentiel d'énergie de la biomasse sont à capitaliser dans la contribution du Massif central aux énergies renouvelables. L'éolien est encore peu développé, mais monte en puissance actuellement. Le solaire est également peu représenté, même si l'on connaît depuis quelques années un fort développement dans le secteur du solaire thermique.

La production estimée de bois énergie joue un rôle important, couvrant environ 8% de la consommation énergétique totale du massif, ce qui correspond au double de la moyenne nationale. Les produits connexes de l'exploitation du bois peuvent être valorisés par leur utilisation pour le chauffage : réseaux de chaleur, coordination technique des projets, de l'approvisionnement, du transport...

Plus Value Massif central

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X	X	X	X	X

Actions

Action 1 : connaissance du potentiel d'énergie renouvelable

Exemples d'actions financables : recensement, cartographie des ressources et des potentialités d'énergie renouvelable dans le massif, indicateurs, outils d'aide à la décision... ; schéma de développement des énergies renouvelables...

Action 2 : développement des filières (bois liquide, bois énergie, éolien, micro-centrales, géothermie, solaire)

Exemples d'actions financables : dissémination (expérimentations, initiatives, innovations) ; actions d'accompagnement pour le développement des filières : formation des installateurs, architectes, élus... ; sensibilisation des utilisateurs ; mise en réseau des acteurs ; investissements matériels...

Action 3 : attractivité du territoire et énergie renouvelable

Exemples d'actions financables : développement de l'attractivité du Massif s'appuyant sur une image d'énergie propre et renouvelable, développement d'une culture environnementale sur les secteurs forêt, bois, environnement...

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Réseaux consulaires, collectivités locales, recherche publique et privée, associations de consommateurs, de protection de l'environnement, entreprises.

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet/subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable	X		
Égalité des chances hommes-femmes Et non discrimination		X	
Environnement et développement durable	X		
Emploi	X		

Développer une gestion globale et valorisée de l'eau

Le Massif central dispose d'un important potentiel en eau, pouvant alimenter demain une économie plus prospère et plus durable au sein d'un territoire plus agréable à vivre.

Les rivières sont des espaces à enjeux, notamment sur les têtes de bassin versant (protection de la ressource en eau) mais aussi des espaces de projets (pêche, tourisme, écologie, industrie...). L'échelle « massif » est pertinente sur le plan géographique et institutionnel pour offrir une véritable capacité de programmation à moyen terme entre les différents acteurs publics, en organisant la solidarité aval - amont des bassins versants et en ayant l'ambition de faire du Massif central un espace de qualité (ISO 14001). Des défis généraux pour le Massif central communs aux quatre hauts de bassins versants peuvent être identifiés : ressource en eau dans les secteurs karstiques, équilibre entre développement des énergies renouvelables et préservation des milieux, restauration et conservation des zones humides et du chevelu des hauts bassins, risque inondation et systèmes de ralentissement dynamique des crues, maintien de la qualité de l'eau.

Plus Value Massif central

Observation, veille, évaluation	Image massif et promotion des offres de ses territoires	Qualification des produits, des prestations, des territoires	Mise en réseau des acteurs	Schéma de développement
X	X	X	X	

Actions

Action 1 : amélioration de la connaissance de la ressource et de sa protection

Exemples de projets finançables : observation (cartographie, indicateurs, outils d'aide à la décision), recherche (GIS eau)...

Action 2 : gestion durable de la ressource (agriculture, tourisme, bois)

Exemples de projets finançables : mise en réseau plurirégionale des structures de valorisation, mutualisation de moyens pour expérimentation, dissémination des bonnes pratiques, investissements matériels, actions de sensibilisation et de communication...

Action 3 : gouvernance sur les espaces à enjeux

Exemples de projets finançables : mise en réseau des différentes structures sur espaces plurirégionaux à enjeux, création d'un pôle d'acteurs sur l'eau ; actions de développement de la solidarité aval-amont...

Types de maîtres d'ouvrage potentiels

Réseaux consulaires, collectivités locales, universités, recherche publique et privée, associations.

Critères de sélection des projets

- montant minimum projet / subvention
- montant minimum du projet
- prise en compte d'au moins deux des quatre priorités communautaires
- plus value plurirégionale

Prise en compte des priorités communautaires

	positif	neutre	négatif
Développement urbain durable	X		
Égalité des chances hommes - femmes Et non discrimination		X	
Environnement et développement durable	X		
emploi		X	

Financements nationaux

FNADT -----	2,50
Ministère de l'environnement (programme 153)-----	0,50
Agences de l'Eau -----	7,00
ADEME -----	3,00
Régions -----	5,00
Total -----	18,00

INDICATEURS AXE 3 : ATTRACTIVITE ET ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'indicateurs		
		Réalisation	Résultat	Impact
Favoriser la mise en cohérence des politiques de déplacements dans le Massif Central	Aider à l'organisation de la mobilité des personnes et du transport et de la distribution des marchandises	Nombre d'études pour la coordination de l'offre de transports menées	Nombre de projets de coordination des offres de transport réalisés	Nombre total de personnes transportées et volume total de marchandises transportées dans le Massif Central
	Favoriser les actions en faveur des modes alternatifs aux déplacements individuels motorisés	Nombre d'actions menées pour promouvoir les modes de transports alternatifs	Nombre de projet réalisés	
	Soutenir le développement concerté et durable des activités économiques, y compris touristiques, et des services en prenant appui sur les grands axes interrégionaux (RN88, A89, A75...) et sur le maillage des territoires par les villes et les bourgs	Nombre de projets de développement économique s'appuyant sur les grands axes interrégionaux menés	Montant total en € investi dans des projets de développement économique	
	Appuyer les réflexions de désenclavement ferroviaire du Massif et son insertion dans le schéma de transport européen	Nombre d'études menées concernant le désenclavement du Massif	Nombre de km de voie ferrée dans le Massif Central	
Développer les infrastructures de communications électroniques et leurs usages	Développer les usages collectifs des TIC à l'échelle interrégionale : services au public, services innovants	Nombre de projets d'usages collectifs des TIC mis en place	Nombre d'utilisateurs des structures TIC collectives	Taux de couverture de la population par les technologies haut débit
	Développer la veille interrégionale sur les usages TICE	Nombre de réunions de la cellule de veille TIC	Nombre de recommandations émises par la cellule de veille	
	Appuyer la réalisation d'infrastructures TIC à vocation interrégionale lignes « haut débit »	Nombre de kilomètres de fibre optique installés	Nombre de communes couvertes par le haut et le très haut débit	

Des crédits d'assistance technique sont prévus pour la quantification des indicateurs et de suivi.

INDICATEURS AXE 3 : ATTRACTIVITE ET ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE (SUITE)

Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels	Propositions d'indicateurs		
		Réalisation	Résultat	Impact
Valoriser les richesses environnementales du Massif Central	Constitution et renforcement de la connaissance	Nombre d'inventaires réalisés	Nombre d'observatoires créés	Nombre de sites environnementaux valorisés
	Soutien à la mise en réseau des acteurs locaux	Nombre d'acteurs locaux mis en réseaux	Nombre d'actions de communication	Pourcentage de la population totale concernée
Intensifier la production des énergies renouvelables	Connaissance du potentiel d'énergie renouvelable	Nombre de cartographies des ressources disponibles	Part des énergies renouvelables dans la fourniture d'énergie globale	Part du Massif Central dans la production nationale d'énergies renouvelables
	Développement des filières	Nombre d'actions d'appui aux filières Nombre de projets d'installation	Montant en € consacré aux actions d'appui aux filières	
	Attractivité du territoire et énergie renouvelable	Réalisation de documents expliquant la prise en compte de la thématique des énergies renouvelables par les territoires du Massif	Nombres d'entreprises ayant été destinataires de documents	Volumes d'émission de gaz à effet de serre
Développer une gestion globale et valorisée de l'eau	Amélioration de la connaissance de la ressource et de sa protection	Nombre de cartographies de la ressource en eau disponibles	Nombre de projets de recherche réalisés	Montant total en € consacré à la gestion et la valorisation de la ressource eau
	Gestion durable de la ressource (agriculture, tourisme, bois)	Nombre de structures de valorisation mises en réseau au niveau interrégional	Nombre d'actions de valorisation réalisées	
	Gouvernance sur les espaces à enjeux	Nombre de structures de gouvernance mises en place sur les hauts de bassins	Nombre de décisions prises par les structures de gouvernance	

Des crédits d'assistance technique sont prévus pour la quantification des indicateurs et de suivi.

GOUVERNANCE

La gouvernance est commune à la convention interrégionale et au programme opérationnel plurirégional facilitant ainsi la mise en synergie des projets.

En tant qu'autorité de gestion, le préfet de la région d'Auvergne, préfet coordonnateur du Massif central, assisté du Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif central, est chargé de la mise en œuvre générale des programmes Massif central, de leur suivi et de leur animation. Il assure, par ailleurs, la coprésidence du comité de massif.

Ces missions sont les suivantes :

- veiller à ce que les opérations sélectionnées respectent les règles d'éligibilité du ou des programme(s) et soient réalisées conformément aux obligations européennes et nationales applicables ;
- s'assurer que la saisie des informations dans l'outil informatique de gestion unique (PRESAGE) soit faite, que les porteurs de projets tiennent une comptabilité séparée ou équivalent ;
- vérifier que le contrôle de service fait est effectué pour chaque opération ;
- établir et transmettre les rapports annuels et le rapport final d'exécution aux autorités nationales et européennes après validation par le comité de suivi et le comité de massif ;
- procéder aux évaluations de la mise en œuvre des programmes ;
- mettre en œuvre les actions d'animation et de communication des programmes.

LES INSTANCES DE LA GOUVERNANCE

Le comité de massif

Son rôle

Le comité de massif est une instance de 77 membres coprésidée par le préfet coordonnateur de massif et le président de la commission permanente. Il a pour mission de valider le travail fait par les membres de la commission permanente.

Deux commissions sont en place :

- **La commission permanente**, est composée de 21 membres. Elle est consultée sur toute question que lui soumet le comité de massif pour étude.
- **La commission UTN**, 15 membres constituent cette commission, répartis en 2 collèges (collège des élus, collège des activités économiques). Elle émet un avis sur les projets d'unités touristiques nouvelles (UTN).

Le comité de massif est représenté par six de ses membres aux **commissions régionales des produits alimentaires de qualité (CORPAQ)**, chargées de donner des avis.

Deux membres sont désignés pour représenter le Massif central au **Conseil National de la Montagne (CNM)**, organisme consultatif pour les aspects de développement, d'aménagement et de protection des massifs.

Sa composition

Le comité de massif compte, à ce jour, 77 membres répartis en 3 collèges. Du fait de l'intégration du Morvan dans le périmètre du Massif central ce comité devrait passer à 83 membres dès parution du décret fixant la nouvelle composition du comité de massif.

Les sièges sont répartis par collèges de la façon suivante :

- collège des élus : 39 sièges
- collège des activités économiques : 19 sièges
- collège des représentants d'associations : 19 sièges

Son fonctionnement

Le comité est coprésidé par le préfet coordonnateur de massif et le président de la commission permanente.

Le comité se réunit 2 fois par an à l'initiative de la coprésidence.

En application de l'article 7 de la loi montagne du 9 janvier 1985, il est « *informé au moyen d'un rapport annuel établi par le préfet coordonnateur de massif des décisions d'attribution des crédits inscrits dans les conventions interrégionales de massif et, le cas échéant, des crédits issus des plans et programmes européens en vigueur sur le territoire du massif* ».

Le secrétariat est assuré par le commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif central.

Le comité de programmation

Son rôle

Le comité de programmation assure la sélection des projets, en prenant en considération les avis et les observations des organismes qualifiés.

Le secrétariat de ce comité est assuré par le commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif central.

Sa composition

Le comité de programmation est coprésidé par le préfet coordonnateur de Massif et un président de région. Les membres qui le composent sont :

- le trésorier payeur général coordonnateur
- les autres présidents de région ou leur représentant
- les autres préfets de région ou leur représentant
- le commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif central
- les 4 agences de l'eau ou leur représentant
- un représentant de l'ADEME

Son fonctionnement

Les coprésidents fixent le calendrier des réunions, ainsi que l'ordre du jour et cosignent les invitations. Le comité émet des avis selon la réglementation en vigueur. Le préfet coordonnateur de massif, conformément au décret n°2002-955 du 4 juillet 2002 « relatif aux compétences interdépartementales des préfets et aux compétences des préfets coordonnateurs de massif », sollicitera l'avis des 22 préfectures de départements par consultation écrite. Les opérations sont examinées sur la base du principe d'une validation conjointe par l'Etat, les conseils régionaux et les autres cofinanceurs éventuels, qu'elles soient cofinancées ou décroisées.

Les décisions de programmation sont prises conjointement par le préfet coordonnateur de massif et le coprésident représentant les régions.

Toutefois, le recours à une procédure de consultation écrite, y compris électronique, auprès des membres du comité de programmation, pourra être exercé pour tenir compte de l'urgence de certaines opérations.

Un comité de pré programmation, animé par le commissaire, à caractère technique sera mis en place afin de préparer le comité de programmation. Il sera composé des services techniques des 6 régions du Massif central, des 6 préfectures de région, du trésorier payeur général coordonnateur, des 4 agences de l'eau et d'un représentant de l'ADEME.

Le comité de pré programmation a pour mission de s'assurer de la faisabilité des opérations (projet prêt à démarrer, échéancier de réalisation établi, éligibilité du projet au programme et instruction

menée dans les conditions réglementaires). Le commissaire pourra solliciter l'avis de scientifiques sur certaines thématiques.

Le comité de suivi

Son rôle

Le comité de suivi pilote globalement les programmes Massif central. Il est coprésidé par le Préfet coordonnateur de massif et un président de région. Il a pour mission de s'assurer de l'efficacité et de la qualité de mise en œuvre des deux programmes, en :

- veillant au respect des dispositions réglementaires ;
- examinant les résultats de la mise en œuvre des programmes et la réalisation des objectifs fixés ;
- approuvant le rapport annuel d'exécution et le rapport final avant la transmission aux autorités nationales et européennes ;
- proposant à l'autorité de gestion toute révision pour améliorer la gestion, atteindre les objectifs... ;
- coordonnant des actions de communication et de publicité sur les programmes.

Sa composition

- le préfet coordonnateur de massif, co président
- le président de région désigné par ses pairs pour être co président
- le trésorier payeur général coordonnateur
- le commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif central
- les 5 autres présidents de région ou leur représentant
- les 5 autres préfets de région ou leur représentant
- deux présidents des conseils généraux ou leurs représentants
- un représentant des directions régionales de l'Environnement
- un représentant des délégations régionales aux droits des femmes
- un président de CESR
- les 4 agences de l'eau ou leur représentant
- un représentant de l'ADEME
- le président de l'UCCIMAC
- le président de l'APAMAC
- le président du COPAMAC ou du SIDAM
- un représentant de la DG REGIO de la commission européenne
- un représentant de la DIACT
- les parlementaires européens du massif central
- les membres Massif central du comité des régions.

Son fonctionnement

Le comité se réunit à l'initiative de la coprésidence au moins une fois par an. Les convocations sont adressées au moins 1 mois avant la réunion. L'ordre du jour et les documents afférents aux dossiers évoqués devront être transmis au minimum 15 jours avant la date de la réunion.

Le comité prend acte des décisions prises. Toutefois la coprésidence peut avoir un recours à une consultation écrite, y compris électronique, auprès des membres du comité de suivi.

Le secrétariat du comité est assuré par le commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif central.

LE DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET L'ANIMATION DU PROGRAMME

L'animation et la mise en œuvre des programmes Massif central sont co-animées par l'Etat et les conseils régionaux concernés (co-instruction, co présidence...), au sein des instances mentionnées *supra* : comité de programmation et comité de suivi.

Le dispositif de mise en œuvre

Sous l'autorité du préfet coordonnateur de massif, autorité de gestion, la préparation de la programmation est assurée par le commissaire à l'aménagement du massif central.

La partie en aval de la programmation (ordonnancement secondaire) est assurée par les services du préfet coordonnateur de massif, responsable de l'Unité Opérationnelle (UO) Massif.

Le fonctionnement

Le commissaire a pour mission de recenser, les dossiers préalablement déposés auprès des préfetures de département qui en vérifient la complétude et délivrent un accusé réception de dossier complet.

Tout dossier complet fait l'objet d'une saisie sur l'outil informatique national (PRESAGE).

Il est consultable par les préfetures de région d'origine, les préfetures de département, les conseils régionaux d'origine et les conseils généraux via un accès réservé sur le site INTERNET du Massif central (www.massif-central-diact.gouv.fr) afin de recueillir les avis.

Le commissaire vérifie l'éligibilité du dossier, établit et saisit, sur PRESAGE, le rapport d'instruction final (après pré instruction des conseils régionaux et des services de l'Etat), qui enclenche l'examen du dossier par le comité de pré programmation.

Après le pré comité, le commissaire est en mesure de soumettre une proposition de programmation aux coprésidents.

A l'issue du comité de programmation le commissaire transmet les dossiers aux services du SGAR du préfet coordonnateur de massif, en charge de la gestion comptable des crédits l'Etat et de l'Europe et aux conseils régionaux concernés, gestionnaires des crédits de leur région.

Le contrôle du service sera assuré par le service instructeur pour les dossiers de l'Etat et de l'Europe.

Les conseils régionaux effectueront le contrôle des dossiers les concernant.

Concernant le programme opérationnel Massif central une annexe précise le système de gestion, de suivi et de contrôles des opérations (*annexe 3*).

L'organisation de la gestion des futurs programmes 2007-2013 est envisagée de la manière suivante (piste d'audit) :

1. Le maître d'ouvrage dépose sa demande de subvention -document unique à l'ensemble des crédits Etat et Europe- (exemplaire papier) auprès de la préfeture de département dont il dépend (ou à la préfeture du lieu de l'opération si le maître d'ouvrage est hors massif) et auprès du conseil régional de la région concernée. Il adresse, par voie électronique, sa demande au commissariat à l'aménagement du Massif central. La préfeture de département vérifie que le dossier est complet, délivre l'accusé de réception et adresse l'intégralité du dossier au commissaire.
2. les services du commissaire, en charge de la gestion des futurs programmes, mettent le dossier en ligne, via le site INTERNET du commissariat. La pré instruction est réalisée par le SGAR de la région d'origine et le conseil régional de la région d'origine. Un avis est demandé au conseil régional chef de file, aux conseils généraux, à l'ADEME, aux agences de l'eau concernées ainsi qu'au(x) pôle(s) scientifique(s) si nécessaire.
3. Les préfetures de région et les conseils régionaux, en relation avec les services des autres régions et selon la nature plurirégionale des projets, expertisent, dans le cadre d'une pré instruction, la demande et transmettent leurs remarques aux services du commissariat. Les services du commissaire assurent la rédaction du rapport d'instruction du dossier et la saisie sur le logiciel national PRESAGE.
4. Le commissaire organise le comité de pré programmation et le comité de programmation, qui réunissent les 6 préfetures de régions, les 6 conseils régionaux, le trésorier payeur général, le représentant de l' ADEME et les 4 agences de l'eau. Le comité de programmation, co-présidé par le Préfet coordonnateur de Massif et par un président d'un conseil régional, examine les dossiers. Le préfet coordonnateur de Massif, autorité de gestion, notifie la décision d'attribution de

subvention pour les dossiers de l'Etat et de l'Europe. La notification de subvention des crédits des régions sera assurée par le président de région concerné.

5. La gestion financière (y compris le conventionnement) des dossiers est assurée par le préfet coordonnateur de massif ordonnateur secondaire unique des crédits interrégionaux. Les conseils régionaux assureront la gestion financière des crédits les concernant.
6. Le contrôle des dossiers sera assuré par le préfet coordonnateur, en relation avec les préfets de région, les préfets de départements qui effectueront le contrôle sur place pour les dossiers bénéficiant de crédits de l'Etat et de l'Europe. Les conseils régionaux devront assurer le contrôle des dossiers les concernant.

L'animation du programme

La mise en œuvre des programmes nécessitent que soit développé un partenariat actif autant que possible à tous les stades des programmes : élaboration, proposition du programme, mise en œuvre, suivi et évaluation.

Durant la mise en œuvre des programmes, outre les instances mentionnées ci-dessous (comité de programmation et comité de suivi), un effort particulier d'animation sera fait en amont pour susciter des projets structurants, pour repérer et aider le montage de projets.

Le dispositif d'animation reposera sur :

▶ le commissariat de massif	• adjoint au commissaire	- coordination de l'animation - axe 2 : filière d'excellence - axe 3 : TIC
	• 1 chargé de mission	- axe 1 : offres d'accueil, services - axe 2 : tourisme - axe 3 : déplacements
	• 1 chargé de mission	- axe 2 : bois, agriculture et agroalimentaire - axe 3 : eau, environnement
▶ des chefs de file thématiques dans les conseils régionaux	• en cours de désignation	
▶ des correspondants dans les préfetures de région	• 1 correspondant par préfeture de région	

Cette « cellule technique informelle » assurera l'animation, le suivi, l'évaluation du programme.

LA COMMUNICATION

Sur la promotion des programmes 2007-2013

Une campagne de communication et de promotion des nouveaux programmes 2007-2013 est prévue (réalisation des documents de mise en œuvre des programmes - convention interrégionale et programme opérationnel Massif central, réalisation de plaquettes d'informations, réalisation d'une cartographie sur des thématiques...).

Les programmes seront mis en ligne sur les sites Internet du commissariat de massif, des préfetures, des conseils régionaux et les organismes partenaires (conseils généraux, EPIC, Parcs...). Les acteurs socio-professionnels seront en outre encouragés à mettre en place un lien vers le site du commissariat sur leurs propres sites.

Dès le début 2007, il est prévu de faire une campagne d'information auprès d'organismes qui ont un rôle de relais, de conseil, de prescripteur auprès de leurs ressortissants : envoi de documents de promotion, réunion de présentation des programmes et de leurs modalités.

Une information et une communication spécifiques sont prévues pour les gestionnaires des programmes avec un accès réservé sur le site du commissariat de massif : gestion de la programmation mais aussi informations, tableaux de bord, dispositifs d'évaluation...

Une lettre semestrielle d'information sera diffusée sur support électronique et papier. Son objectif est de fournir une information synthétique, brève, de type « flash » avec renvoi sur des sources d'information complémentaires (pour en savoir +, contact...). Elle comprendra des rubriques liées à la vie des programmes, comme par exemple les dates de dépôt de dossiers, de programmation, des rubriques liées à la valorisation des projets financés, des rubriques liées à l'ingénierie et au conseil des porteurs de projets.

En ce qui concerne notamment la gestion de la programmation, il est prévu de travailler via un accès réservé sur le site INTERNET de la DIACT Massif central (www.massif-central-diact.gouv.fr). Cet accès sera réservé essentiellement aux membres du comité de programmation et pourra être élargi aux membres du comité de suivi et du comité de massif.

Sur les projets financés par les programmes 2007-2013

Les porteurs de projets auront obligation d'apposer les logos des financeurs avec la mention « financé par... » sur tous leurs documents et toutes leurs actions de promotion.

Un accent particulier sur la communication sera mis lors de l'instruction et de la programmation des projets. Certains projets devront obligatoirement comprendre des opérations de dissémination, de restitution de résultats à des publics ciblés, comme par exemple des articles de presse, des présentations en ligne, des conférences de présentation de résultats de recherche.

Sur le site Internet de la DIACT Massif central, seront régulièrement mis à disposition du public la liste des opérations financées, les principaux résultats et enseignements, les contacts à prendre pour en savoir plus. Il s'agit de démultiplier l'accès à l'information afin de faire connaître les études, les actions innovantes réalisées sur les territoires du massif.

L'équipe d'animation veillera à organiser un colloque annuel de présentation d'études, d'expérimentations, de réalisations afin de permettre l'appropriation des résultats pour des publics ciblés et inscrire les actions des programmes Massif central dans le développement durable.

Sur le territoire de chaque région du massif, des actions de communication (colloques, articles dans la presse, sites Internet...) sur les projets financés par les programmes Massif central pourront être conduites par l'équipe d'animation.

Lors des séances de la Commission permanente du comité de massif, un temps de présentation d'actions financées par les programmes Massif central est organisé depuis plusieurs années : il sera conforté dans ses modalités.

LES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les engagements financiers sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires dans les lois de finances pour l'Etat et à l'inscription aux budgets des régions pour les conseils régionaux. Les crédits FEDER sont subordonnés à l'approbation du programme opérationnel plurirégional et à l'ouverture des moyens nécessaires par l'Europe.

Dans un souci de bonne mobilisation des autorisations d'engagement les opérations programmées devront faire l'objet d'un engagement dans l'année qui suit la programmation.

Conformément à l'article 7 de la loi montagne précitée, un suivi régulier et un bilan annuel d'avancement des programmations et des réalisations seront présentés en comité de massif : une prévision annuelle sera ainsi établie dès 2007 des opérations devant faire l'objet d'un engagement dans les deux années suivantes.

Chaque année sera conduit un examen critique des opérations figurant sur l'état prévisionnel mentionné ci-dessus et qui n'auraient pas été engagées à hauteur d'au moins 10 % du montant prévu dans les 18 derniers mois ; ce réexamen pourra conduire au retrait de ces opérations du champ des programmes Massif central et à leur remplacement éventuel par d'autres opérations des programmes Massif central prêtes à démarrer.

Les autorisations d'engagement mises en place par l'Etat pour contribuer aux opérations des programmes Massif central et qui ne pourraient être engagées faute de préparation suffisante des dossiers correspondants seront automatiquement soustraites chaque année du montant total des engagements des programmes considérés.

L'ÉVALUATION DU PROGRAMME

L'évaluation visera à améliorer la pertinence, la cohérence et l'efficacité des programmes Massif central au regard des caractéristiques et enjeux des territoires.

Elle sera mise en regard de la situation définie dans le cadre du diagnostic territorial, de l'évaluation stratégique environnementale et de la neutralité carbone.

L'évaluation s'appuiera sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Cette évaluation sera réalisée en ayant recours à des compétences externes aux administrations responsables de la mise en œuvre du programme, cabinets d'évaluation, experts indépendants. L'Etat et tous les partenaires des programmes Massif central définiront conjointement le champ de l'évaluation et participeront ensemble à son pilotage. L'instance de pilotage rédigera le cahier des charges, encadrera les travaux du prestataire en lui garantissant son indépendance et lui procurera toute l'information utile.

Les partenaires s'attacheront enfin au principe de la parité du financement sur l'ensemble de la période 2007-2013.

Une évaluation à mi-parcours, courant 2010, permettra si nécessaire, de redéployer des crédits et d'améliorer la rédaction de certaines mesures.

LA RÉSILIATION ET LES LITIGES

L'une ou l'autre des parties se donne le droit, sous réserve d'un exposé des motifs, de modifier ou résilier la convention interrégionale de Massif. Cette résiliation sera soumise à délibération en séance plénière de chacune des collectivités signataires et fera l'objet d'une saisine transmise par le préfet coordonnateur de massif à la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires.

En cas de litiges portant sur les conditions d'application de la convention interrégionale Massif central, l'une ou l'autre des parties peut déposer un recours auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Actions

Pour assurer l'animation du programme, quatre types d'actions sont à mener :

- information et publicité ;
- mise en place des moyens humains et matériels afin d'assurer l'animation des comités de programmation et de suivi ;
- suivi-évaluation ; études
- mise en place d'un plan de communication

Financements nationaux

FNADT -----	2,00
Régions -----	2,00
Total -----	4,00

BUDGET CONVENTION MASSIF CENTRAL

	Financement (en M€)				
	État		Régions	FEDER*	Total
	FNADT	Ministères			
Axe 1 : accueil de nouvelles populations	7,00	5,00	27,00	15,00	54,00
Structuration et promotion de l'offre d'accueil	4,00	5,00 MAP : installation	19,00	11,00	39,00
Maintien et développement des services aux habitants et entreprises	3,00		8,00	4,00	15,00
Axe 2 : création de richesses	16,50	7,70	19,20	10,50	53,90
Structuration des filières d'excellence	1,00	2,00 1,00 Recherche 1,00 Industrie	2,00	3,00	8,00
Promotion du bois dans la construction publique et privée	5,30	0,7 MAP	6,00	3,00	15,00
Développement de l'agriculture et de l'agro alimentaire dans l'économie du massif	5,00 dont 3 pastoralisme	3,00 MAP : filières qualité	1,50	2,00	11,50
Valorisation du potentiel touristique :	5,20	2,00 tourisme	9,70	2,50	19,40
Axe 3 : attractivité, accessibilité	12,50	10,50	13,00	13,67	49,67
Mise en cohérence des politiques de déplacement dans le Massif central	5,00		4,00	1,00	10,00
Développement des TIC : infrastructures et usages	5,00		4,00	6,67	15,67
Valorisation des richesses environnementales Intensification de la production des énergies renouvelables Gestion globale et valorisée de l'eau	2,50	10,50 0,5 MEDD : mise en réseau des parcs 7 Agences de l'eau : atteinte du bon état écologique des eaux en 2015 3 : ADEME - énergies renouvelables	5,00	6,00	24,00
Gouvernance	2,00		2,00	1,40	5,40
Total	38,00	23,20	61,20	40,57	162,97
TOTAL GENERAL	61,20		61,20	40,57	162,97

* pour mémoire

PLAN DE FINANCEMENT CONVENTION MASSIF CENTRAL

en millions d'€uros

Etat		Régions		Europe*
FNADT	38,00	Auvergne	15,83	40,57
Ministère de l'agriculture		Bourgogne	5,85	
installation	5,00	Languedoc-Roussillon	6,6	
filières qualités	3,00	Limousin	10,92	
bois	0,70	Midi-Pyrénées	9,17	
Ministère de la Recherche	1,00	Rhône-Alpes	12,83	
Ministère de l'Industrie	1,00			
Ministère de l'Environnement				
(mise en réseau des parcs)	0,50			
Agences de l'Eau				
atteinte du bon état écologique	7,00			
des eaux en 2015				
ADEME				
Energies renouvelables	3,00			
Ministère du tourisme	2,00			
total ministères	23,20			
TOTAL	61,20		61,20	40,57

* pour mémoire

BUDGET CONVENTION MASSIF CENTRAL

SELON VENTILATION LOLF (SUITE)

PRG LOLF	Ministère / programme LOLF / Thématique	ETAT	REGION	Départements	Autres collectivités	TOTAL
	Outre-mer	0	0	0	0	0
123	Conditions de vie outre-mer	0	0	0	0	0
	Logement	0	0	0	0	0
	Autres opérations concourant à l'aménagement du territoire	0	0	0	0	0
	Santé et solidarités	0	0	0	0	0
157	Handicap et dépendance	0	0	0	0	0
	Reconversion des structures hospitalières en établissements de moyen et long séjour pour personnes âgées et adaptation des structures spécialisées pour personnes handicapées	0	0	0	0	0
124	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	0	0	0	0
	Coordination et observation (PACA)	0	0	0	0	0
204	Santé publique et prévention	0	0	0	0	0
	Actions de santé publique	0	0	0	0	0
	Transports, Equipement, Tourisme et Mer	2000	9700	0	0	11700
113	Aménagement, urbanisme et ingénierie publique	0	0	0	0	0
	Grandes opérations d'urbanisme	0	0	0	0	0
	Autres actions foncières	0	0	0	0	0
223	Tourisme	2000	9700	0	0	11700
	Observatoires, tourisme social et accompagnement des actions "grands sites" et véloroutes	0	0	0	0	0
226	Transports terrestres et maritimes	0	0	0	0	0
	Investissement ferroviaire	0	0	0	0	0
	Etudes et acquisitions foncières sur LGV	0	0	0	0	0
	Développement et régénération du réseau transport ferroviaire de voyageurs	0	0	0	0	0
	Fret ferroviaire	0	0	0	0	0
	Transport combiné	0	0	0	0	0
	Transports collectifs urbains	0	0	0	0	0
	Fret fluvial	0	0	0	0	0
	Infrastructures portuaires	0	0	0	0	0
	Aménagement du littoral	0	0	0	0	0

LES SIGNATURES

Dominique SCHMITT
Préfet coordonnateur de Massif
Massif central

René SOUCHON
Président de la région Auvergne

Jean-Paul DENANOT
Président de la région Limousin

François PATRIAT
Président de la région Bourgogne

Georges FRECHE
Président de la région Languedoc-Roussillon

Jean-Jack QUEYRANNE
Président de la région Rhône-Alpes

Martin MALVY
Président de la région Midi-Pyrénées

Michèle PAPPALARDO
Présidente de l'ADEME

Vincent FREY
Directeur de l'agence de l'eau Adour-Garonne

Alain PIALAT
Directeur de l'agence de l'eau
Rhône-Méditerranée-Corse

Noël MATHIEU
Directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne